



REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE D'ABOMEY CALAVI

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE MAGISTRATURE

MEMOIRE DE FIN DE FORMATION DU CYCLE II



Option : *Administration des Finances*

Filière : *Administration des
Finances et du Trésor*

Année Académique : 2006 - 2007

CONTRIBUTION A L'ACCROISSEMENT DES SUBVENTIONS DE L'ETAT A
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR: CAS DE LA FACULTE DES SCIENCES
ECONOMIQUES ET DE GESTION (FASEG)

Réalisé et soutenu par :
Ahogbédji Armand Gabin ALLOGNON

Sous la direction de :
Clément DJOHOUN
Dr es Sciences Economiques
Professeur Assistant à l'ENAM

Juillet 2007

PRESENTATION DU JURY

PRESIDENT:

VICE PRESIDENT

MEMBRES :

**L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET
DE MAGISTRATURE N'ENTEND DONNER AUCUNE
APPROBATION, NI IMPROBATION AUX OPINIONS
EMISES DANS LES MEMOIRES ; CES DERNIERES
DOIVENT ETRE CONSIDEREES COMME PROPRES
À LEURS AUTEURS**

DEDICACES

Je dédie ce mémoire :

- A vous mon feu père, **Fagnimon Antoine ALLOGNON**, qui auriez pu assister à cet événement mais la volonté divine en a décidé autrement;
- A ma mère **Adizégbé Assiba Gilberte SELIDJI** pour les nombreux combats qu'elle a mené pour ma réussite;
- A ma très chère et bien aimée épouse **Radogonde Sènamè KANHONOU**, que ceci soit la récompense de sa détermination et de sa lecture rationnelle de l'avenir;
- A mes enfants **Fassia Mahugbé ALLOGNON** et **Moïse Mahugnon ALLOGNON**, trouvez en ce travail, le chemin de votre vision;
- A mes frères aînés **Arsène Thirry Sèdo GBAGUIDI** et **Sylvestre Jeannot GBAGUIDI** pour leurs soutiens pour l'accomplissement de mon destin ;
- Aux familles ALLOGNON, GBAGUIDI, KANHONOU et SELIDJI SETONDJI TOFFA de SAVALOU.

REMERCIEMENTS

Mes profondes gratitudees :

- Au Président du Jury ;
- Aux Membres du Jury pour l'honneur dont ils me créditent en acceptant le jugement de mon travail ;
- Au Professeur **Cossi Norbert AWANO**, Recteur de l'Université d'Abomey Calavi pour vos nombreux soutiens à la réalisation de ce document de fin de formation ;
- Au Professeur **Noël Ahonagnon GBAGUIDI**, Directeur de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) pour vos conseils sans cesse répétés aux fins de la réussite de cette formation ;
- Au professeur Géro Fulbert AMOSSOUGA, Doyen de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) ;
- A Monsieur **Clément DJOHOUN**, Docteur Es Sciences Economiques, Enseignant à l'ENAM et Directeur du présent mémoire ;
- A tout le personnel de l'Agence Comptable du Rectorat et Vice Rectorat chargé des Affaires Académiques et de l'Insertion Professionnelle ;
- A tout le personnel de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) en particulier le Secrétaire Principal, le Chef Service Scolarité et le Chef Service Comptabilité, Matériel et Maintenance ;
- A Monsieur le Secrétaire Principal de la FADESP ;
- A tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce mémoire ;

**LISTE DES SIGLES
ET ABREVIATIONS**

AC : Agence Comptable

AC : Agent Comptable

BU : La Bibliothèque Universitaire

CEBELAE : Centre Béninois des Langues étrangères

CPU : Centre de Publications Universitaires

CROU : Centre Régional des Œuvres Universitaires

DAAF : Direction des Affaires Administratives et Financières

DEA : Diplôme d'Etudes Approfondies

ENAM : Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature

ENEAM : Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management

EPAC : Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi, ex CPU

ENS : Ecole Normale Supérieure

FADESP : Faculté de Droit et de Sciences Politiques

FASEG : Faculté des Sciences Economique et de Gestion

FAST : Faculté des Sciences et Techniques

FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine

FLASH : Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines

FSA : Faculté des Sciences Agronomiques

FSS : Faculté des Sciences de la Santé

ILACI : Institut de la Langue Arabe et de la Culture Islamique

IMSP : Institut de Mathématique et de Sciences Physiques

INJEPS : Institut National de la Jeunesse, de l'Education physique et du Sport

IRSP : Institut Régional de Santé Publique

IUT : Institut Universitaire de Technologie

UAC : Université d'Abomey – Calavi

MESRS : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

PIP : Programmes d'Investissements Publics

SAF : Service Administratif et Financier

SSS : Service Scolarité et Statistiques.

VR – AAIP : Vice Rectorat Chargé des Affaires Académiques et de l'Insertion Professionnelle

VR – CIRE : Vice Rectorat Chargé de la Coopération Inter Universitaire et des Relations Extérieures

VR – RU : Vice Rectorat Chargé de la Recherche Universitaire

LISTE DES TABLEAUX

Intitulés	Pages
- Tableau n°1: statistique sur l'évolution des subventions accordées par l'Etat à l'UAC au titre des années 2002-2006.....	18
- Tableau n°2: comparaison des subventions allouées et de l'effectif des étudiants de la FASEG 2002-2006.....	27
-Tableau n°3: Récapitulatif des problématiques identifiées.....	30
-Tableau n°4: Tableau de bord de l'étude.....	41
-Tableau n°5: cause de la très faible prise en compte dans le budget de l'état des besoins exprimés par les entités de formation dont la FASEG.....	53
-Tableau n°6: cause de l'incapacité financière de la FASEG à assurer le financement de ses besoins incompressibles de formation.....	54
-Tableau n°7: cause du problème d'inadéquation entre les subventions accordées et le nombre des étudiants.....	55
-Tableau n°8: Synthèse de l'étude.....	65

GLOSSAIRE

Budget : acte par lequel sont autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'Etat ou des autres services que les lois assujettissent aux mêmes règles.

Budget unifié : Budget du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) contenant celui de l'UAC.

Budget Sectorialisé : Budget de l'UAC uniquement

.

Formation à l'UAC : Etudes diplômantes effectuées à l'UAC

Problématique : l'ensemble des problèmes à résoudre afin d'obtenir un résultat.

Subvention : contribution financière accordée par l'Etat aux différents établissements de formation et de service.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

CHAPITRE PREMILIMINAIRE : Des observations de stage à la vision globale de résolution de la problématique de l'Amélioration du niveau des subventions publiques octroyées au profit de la formation à l'UAC

Section I : Du cadre de l'étude aux observations de stage.

Section II : De l'inventaire des éléments de l'état des lieux de base à la détermination de la vision globale de résolution de la problématique.

CHAPITRE PREMIER : Des objectifs de l'étude à la méthodologie adoptée pour la résolution de la problématique de l'amélioration du niveau des subventions publiques octroyées au profit de la formation.

Section I : Des objectifs de l'étude à la revue de littérature.

Section II : choix de la méthodologie

CHAPITRE DEUXIEME : Des enquêtes de vérification des hypothèses aux conditions de mise en œuvre des solutions pour une amélioration du niveau des subventions.

Section I : De la réalisation des enquêtes à l'analyse des données.

Section II : De la vérification des hypothèses aux conditions de mise en œuvre des solutions.

CONCLUSION

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

Au Bénin, l'enseignement supérieur et la recherche sont assurés pour le compte de l'Etat par deux Offices Publics à caractère scientifique et culturel que sont : l'Université d'Abomey Calavi et l'Université de Parakou

L'enseignement supérieur a été organisé dès le début des années 70 par la création de l'Université du Dahomey par le décret n° 70 – 217/CP/MEN du 21 août 1970 portant création et organisation de l'Université et des Enseignements Supérieurs du Dahomey. Elle deviendra vers la moitié des années 70 « Université Nationale du Bénin (UNB) », avec l'avènement de la révolution. Bien après, l'UNB changera elle aussi, de dénomination et sera connue à partir de 2001 sous l'appellation de l'Université d'Abomey Calavi (UAC) à l'issue de la création d'une deuxième Université dans la partie septentrionale du pays (Université de Parakou).

Dotée de la personnalité juridique et d'une autonomie financière, l'UAC dispose en effet, des ressources propres provenant aussi bien des droits d'inscription que des produits des services connexes. Outre ces disponibilités propres, il existe les subventions de l'Etat. Ces dernières viennent compléter les ressources mobilisables par l'Université pour couvrir des charges liées aux besoins de formation, de recherche et à des préoccupations socio culturelles sur la base des objectifs que se fixent les autorités en charge de la conduite des politiques y relatives.

Malgré le relèvement du taux d'inscription de 6.000 à 15.000 Francs CFA, le rythme d'évolution des ressources financières de l'UAC ne suit pas celui de l'effectif des étudiants. Ainsi, face à des ressources limitées et à la nécessité d'assurer une formation de bonne qualité, il importe de s'interroger sur la contribution de l'Etat et la perception qu'en a la communauté universitaire (syndicats enseignants, étudiants et personnels administratifs).

L'objectif de cette étude est de montrer la nécessité d'accroître les subventions de l'Etat à l'UAC en général et à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) en particulier afin de contribuer à faire de cette dernière un véritable pôle de rayonnement scientifique et un levier au service du développement du Bénin.

Dans le présent travail qui s'articule autour de trois chapitres, il sera successivement question:

- d'abord, de présenter les observations de stage à l'Université d'Abomey-Calavi pour aboutir à la vision globale de résolution du problème lié à l'accroissement des subventions allouées à l'enseignement supérieur;
- ensuite, d'exposer les objectifs de l'étude et la méthodologie adoptée pour la résolution de la problématique de l'accroissement du niveau des subventions à la FASEG ;
- enfin de procéder à la vérification des enquêtes liées aux hypothèses de départ et de proposer les conditions de mise en oeuvre des solutions pour une amélioration du niveau des subventions de l'Etat à la FASEG.

CHAPITRE PRELIMINAIRE

**DES OBSERVATIONS DE STAGE A L'UNIVERSITE D'ABOMEY-
CALAVI A LA VISION GLOBALE DE RESOLUTION DU PROBLEME
LIE A L'ACCROISSEMENT DES SUBVENTIONS ALLOUEES A
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Dans ce chapitre, nous présenterons d'abord l'UAC et la FASEG, ensuite nous nous intéresserons à l'élaboration, au vote et à l'exécution du budget au niveau des entités présentées et enfin nous déterminerons la vision globale de résolution de la problématique retenue.

SECTION I : DU CADRE PHYSIQUE DE L'ETUDE AUX OBSERVATIONS DU STAGE A L'UAC

PARAGRAPHE 1 : PRESENTATION GENERALE DE L'UAC ET DE LA FASEG

L'Université d'Abomey – Calavi est l'héritière de l'Institut d'Enseignement Supérieur du Bénin (IESB) créé en 1965 pour le Dahomey et le Togo. L'IESB a succédé à la propédeutique scientifique portée sur les fonds baptismaux en 1962.

En effet, son histoire qui part de la période coloniale, est le fait de plusieurs actes administratifs tels que les décrets :

- N° 70 – 217/CP/MEN du 21 août 1970 portant création et organisation de l'Université et des Enseignements Supérieurs du Dahomey ;
- N° 73 – 338 du 24 Octobre 1973 qui modifie certaines dispositions du précédent ;
- N° 2001 – 365 et N° 2006 – 107 respectivement en date du 18 septembre 2001 et du 16 mars 2006 ont consacré la création de deux universités nationales en République du Bénin en lieu et place de l'Université Nationale du Bénin.

Ces différents actes juridiques font véritablement état de l'évolution de l'UAC depuis sa création jusqu'à l'avènement des deux universités nationales à savoir l'Université de Parakou et l'Université d'Abomey-Calavi.

I – ORGANISATION DE L'UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

L'Université d'Abomey-Calavi, la plus grande du Bénin, est dirigée par une administration centrale qui porte le nom de Rectorat. Il dispose de plusieurs directions et services qui l'accompagnent dans la réalisation de ses missions et dans l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés. En effet, les buts essentiels que poursuivait l'UAC sont la formation et la recherche. Mais avec l'avènement de l'élection du recteur et des vices recteurs, l'université s'est fixée de nouveaux objectifs et un nouveau mode de gouvernance qui se traduisent par la création du vice rectorat chargé de la Recherche Universitaire, celui de la Coopération interuniversitaire et des Relations Universitaires ainsi que d'une agence comptable (AC) en remplacement de la Direction des Affaires Administratives et Financières (DAAF).

Cette Université est structurée de la manière suivante :

- . Le Rectorat ;
- . Les établissements de formation que sont les Facultés, les Ecoles et les Instituts ;
- . Les établissements de service. A ce jour, l'UAC en dispose de deux à savoir le Centre des Publications Universitaires (CPU) et la Bibliothèque Universitaire (BU).

A – STRUCTURATION DU RECTORAT

Conformément aux dispositions du décret n° 2006 – 107 du 16 mars 2006 portant création de deux universités nationales en République du Bénin, le Rectorat est composé:

- du Cabinet du Recteur ;
- de trois (03) vice rectorats. Le premier est chargé de la Coopération Interuniversitaire et des Relations Extérieures, le second de la Recherche Universitaire et le dernier des affaires académiques et de l'insertion professionnelle;

- du Secrétariat Général et
- de l'Agence Comptable, ex-Direction des Affaires Administratives et Financières (DAAF).

B- LISTE DES ETABLISSEMENTS DE FORMATION

On dénombre à ce jour seize (16) établissements de formation à savoir:

1 – **Les Facultés Classiques** : elles sont au nombre de quatre :

- La Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH) ;
- La Faculté des Sciences et Techniques (FAST) ;
- La Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) et
- La Faculté de Droit et de Sciences Politiques (FADESP).

2 – **Les Ecoles** : On en démontre également quatre que sont :

- l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) ;
- l'Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management (ENEAM) ;
- l'Ecole Polytechnique d'Abomey – Calavi (EPAC) et
- l'Ecole Normale Supérieure (ENS).

3 – **Les Instituts** : On compte à ce niveau cinq (05) :

- l'Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et du Sport (INJESP) ;
- l'Institut de Mathématiques et de Sciences Physiques (IMSP) ;
- l'Institut Régional de Santé Publique (IRSP) ;
- l'Institut Universitaire de Technologie de Lokossa (IUT – Lokossa) et
- l'Institut de la Langue Arabe et de la Culture Islamique (ILACI).

4 – **Les Facultés de formation professionnelle**: Il en existe deux :

- la Faculté des Sciences de Santé (FSS) qui comprend quatre unités de formation et de recherche (médecine, Pharmacie, kinésithérapie et Assistance sociale) et

- la Faculté des Sciences Agronomiques (FSA).

5 – **Un Centre de Formation**

- le Centre Béninois des Langues Etrangères (CEBELAE)

C – **LES ETABLISSEMENTS DE SERVICE**

L'Université d'Abomey Calavi fait compter jusqu'à nos jours deux établissements de service :

- le Centre des Publications Universitaires qui se charge de l'édition et des publications et de tous autres travaux d'imprimerie ;

- la Bibliothèque Universitaire (BU) qui a été conçue pour la satisfaction des besoins des étudiants en matière de consultation et de la documentation scientifique.

Il faut faire remarquer que ces composantes essentielles de l'UAC sont réparties sur plusieurs campus universitaires à savoir ceux d'Abomey-Calavi, de Dangbo, de Ouidah, de Porto-Novo et de Lokossa. L'organigramme ci-joint en annexe fera ressortir les relations entre les différentes structures de l'UAC.

D – **LES ORGANES DE GESTION DE L'UAC**

Placée sous tutelle du Ministre en Charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), l'UAC comprend les organes de gestion suivants:

- le Conseil des Chefs d'Etablissements (CCE) ;

- le Comité de Direction (CODIR) ;

- le Conseil Scientifique d'Université (CSU) ;

- le Conseil Rectoral (CR) et

- le Conseil d'Université (CU).

1 – **le Conseil des Chefs d'Etablissement** (CCE)

Le CCE est composé du Recteur, des Vice Recteurs et des Chefs d'Etablissements.

2 – **le Comité de Direction** (CODIR)

Il comprend le Recteur, les Vice – Recteurs, le Secrétaire Général, les Chefs d'Etablissements, l'Agent Comptable de l'Université, un représentant par Syndicat des Enseignants du Supérieur, un représentant par Syndicat des Personnels administratif, technique et de service, un représentant dûment mandaté des étudiants. Le CODIR assiste le Recteur et assure le suivi de l'exécution des décisions du Conseil de l'Université.

La composition, les attributions et les modalités de fonctionnement du CODIR sont fixées par Arrêté du Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique sur proposition du Recteur

3 – **Le Conseil Scientifique de l'Université** (CSU)

Il comprend :

- le Recteur ;
- les Vice – Recteurs ;
- les Doyens et Directeurs des facultés, écoles et instituts ;
- le Directeur de l'Enseignement Supérieur ;
- le Directeur de la Recherche Scientifique et Technique ;
- le Directeur Général du Centre Béninois de la Recherche Scientifique et Technique ;
- les Présidents des Comités Scientifiques Sectoriels;
- Les Secrétaires Permanents des Comités Scientifiques Sectoriels;
- les Représentants des Enseignants à raison d'un enseignant à rang magistral par établissement de formation et de recherche.

Les attributions du Conseil Scientifique d'Université sont précisées par arrêté du Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur sur proposition du Recteur.

4 – **Le Conseil Rectoral**

Au terme des dispositions des différents articles du décret n°2006 – 107 du 16 mars 2006 portant création de deux universités nationales en République du Bénin, l'Université est administrée par un Conseil Rectoral composé de :

- le Recteur ;
- les Vice – Recteurs ;
- le Secrétaire Général et
- l'Agent Comptable.

Le Recteur est l'ordonnateur du budget, le Secrétaire Général, le chef de l'administration et l'Agent Comptable, le Comptable Principal de l'Université. On peut retenir à l'issue de ces précisions que l'administration rectorale est techniquement scindée en structures fonctionnelles (le cabinet du Recteur, son Secrétariat Général et l'Agence Comptable) et en structures opérationnelles (les vices rectorats).

5 – **Le Conseil d'Université** : Il est composé comme suit :

Président: le représentant du Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) ;

Membres :

- le représentant du Ministre en charge des Affaires Etrangères, de la Francophonie, de l'Intégration Africaine et des Béninois de l'Extérieur ;
- le représentant du Ministre en charge des finances ;
- le représentant du Ministre en charge du Développement, de la Coordination, du Suivi et de l'Evaluation de l'Action Publique;
- le représentant du Ministre en charge de la Fonction Publique ;
- le Directeur de l'Enseignement Supérieur ;
- le Directeur de la Recherche Scientifique et Technique ;
- la mairie de la Commune d'Abomey – Calavi ;
- les membres du CODIR ;
- un représentant des anciens Recteurs ;

- un représentant des parents d'étudiants ;
- un représentant par chambre professionnelle.

Conformément aux dispositions de l'article 12 du même décret, cet organe voit toute son importance par ses prérogatives au nombre desquelles, on peut retenir le contrôle de l'action du recteur, l'approbation des projets relatifs au développement de l'Université, l'adoption chaque année du programme de l'Université et l'émission de son avis sur toute question dont il est saisi.

E - DE LA COMPOSITION DES STRUCTURES FONCTIONNELLES ET OPERATIONNELLES DU RECTORAT

1- Les Structures Fonctionnelles

a- Le Cabinet du Recteur

Il est animé par :

- un Chef Cabinet;
- un Secrétariat Particulier tous nommés par arrêté du Recteur;

b - Le Secrétariat Général

Il est dirigé par un Secrétaire Général qui est le responsable administratif de l'Université. A ce titre, il est chargé de la gestion des ressources humaines et des archives. Contrairement au Recteur et aux vices recteurs qui sont élus par la communauté universitaire, le Secrétaire Général est nommé par décret pris en Conseil des Ministres parmi les cadres A1 pour une durée de cinq (05) ans renouvelable sur proposition du Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Il a sous sa tutelle plusieurs services rattachés tels que :

- le Service du Personnel;
- le Service Protocole et manifestations

c - L'Agent Comptable

Il est le responsable de la gestion des ressources de l'Université. Il a sous sa responsabilité les services ci-après:

- le Secrétariat Administratif ;
- le Service Maintenance;
- le service de la comptabilité qui est dirigé par un Chef Comptable
- le service de la Caisse qui est dirigé par un Chef Caisse

2 - Les structures opérationnelles

a - Le Vice rectorat Chargé de la Recherche Universitaire

Cette structure comporte :

- un service comptabilité ;
- un service de recherche ;
- un secrétariat administratif

b - Le Vice rectorat Chargé des Affaires Académiques et de l'Insertion Professionnelle

Elle comprend comme service sous sa tutelle :

- un Service des Etudes et de l'Orientation Universitaire ;
- un Service de la Statistique et de la Scolarité ;
- un Secrétariat Administratif et
- un Secrétariat Particulier.

c - Le Vice rectorat Chargé de la Coopération Inter Universitaire et des Relations Extérieures

Elle dispose sous sa tutelle :

- un Secrétariat Administratif ;
- un Service de la Coopération Inter Universitaire dirigé par un Chef Service et placé sous l'autorité du Vice recteur ;
- un Service Chargé des Projets.

- un Service Relations Internationales et Organisations Internationales.

Récemment un rapport élaboré par le Cabinet Afrique Conseils sur « la réalisation de profils de postes et de manuels de procédures de l'administration de l'Université d'Abomey – Calavi (UAC) » a été soumis à l'appréciation de la communauté universitaire au cours du mois de mai 2007. Ce dernier laisse entrevoir d'autres propositions qui ne sont pas prises en compte dans notre travail.

II- ORGANISATION DE LA FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

D'après les dispositions de l'article 27 de l'arrêté N° 2001-090/MESRS/DC/SG/SP du 19 Octobre 2001 portant organisation, attributions et fonctionnement de l'Université d'Abomey – Calavi, la FASEG est l'une des entités de formation et de recherche.

Pour assurer ses missions, cette faculté est scindée en deux départements à savoir le Département d'Economie et celui de Gestion.

Pour son fonctionnement, elle dispose d'une administration qui repose sur :

- le cabinet du doyen qui est le responsable de la faculté;
- le vice doyen qui est le chargé des affaires académiques;
- le secrétaire principal qui est le responsable de l'administration et des archives;
- le service de la scolarité;
- le service des affaires pédagogiques
- le secrétariat administratif ;
- le service de la comptabilité qui gère les deniers et avoirs financiers de l'entité et
- le service de la bibliothèque qui se charge de la gestion de la bibliothèque.

PARAGRAPHE II : FONCTIONNEMENT DE L'UAC

En raison de la crédibilité qui doit caractériser les sources d'informations nécessaires à notre étude et à nos analyses, nous nous sommes intéressés à certains services de l'administration rectorale à savoir :

- le service de la scolarité et de la statistique (SSS) du vice rectorat chargé des affaires académiques et de l'insertion professionnelle ;
- le service de la comptabilité de l'Agence Comptable (AC).

De même, au niveau de l'administration décanale, les services de la comptabilité et de la scolarité ont été également visités

A - LE SERVICE DE LA SCOLARITE ET DE LA STATISTIQUE (SSS)

Ce service est chargé de l'inscription de tous les étudiants de l'Université et aussi de l'établissement des Statistiques académiques. A cet effet, les agents de ce service dès le mois de Septembre mettent en place les différentes enveloppes d'inscription de la première en quatrième année. Ils tiennent aussi des registres d'inscription des étudiants et effectuent les contrôles nécessaires, établissent les cartes des étudiants. Les prorogations des délais d'inscription qui peuvent aller jusqu'en Mars font que l'établissement des cartes durent jusqu'en Avril et la plupart des étudiants composent pour les premiers examens sur la présentation de leur bordereau d'inscription et de leur carte d'identité nationale. Nous constatons ainsi une lenteur dans l'établissement des cartes d'étudiant.

Par ailleurs, cette lenteur est encore renforcée par le nombre insuffisant des ordinateurs destinés à cette opération qu'est l'établissement des cartes d'étudiants.

B- LE SERVICE DE LA COMPTABILITE

Ce service a pour attribution :

- la tenue de la comptabilité générale ;

- le contrôle de la comptabilité des établissements de formation et de service ;
- En outre, il élabore le projet du budget du Rectorat et centralise les avant-projets de budget des établissements ;
- Enfin, il s'occupe de la gestion de la caisse, de l'approvisionnement et de la gestion du matériel.

1 – Procédures d'acquisition du Matériel

L'approvisionnement en fournitures et en matériels des différents services du Rectorat s'opère de la façon suivante :

Dès que le seuil du stock de sécurité est atteint, le chef de la division matériel adresse une demande à l'Agence Comptable par l'entremise du chef service de la comptabilité. L'Agent Comptable (AC) organise la consultation des fournisseurs sur la base d'au moins trois factures pro forma. Le moins disant qui répond à la qualité recherchée est retenue et un bon de commande est établi et notifié au fournisseur.

Pour les grosses acquisitions (montant supérieur ou égal à dix millions (10.000.000) de Francs CFA), la sélection du fournisseur est faite par la cellule de passation des marchés publics de l'UAC.

Pour les petites livraisons, un bordereau de livraison est établi par le fournisseur et signé par les deux parties.

Pour les achats commandés par le biais de la cellule, c'est une commission qui réceptionne les articles et un procès-verbal de réception signé de tous les membres.

Les entrées au magasin sont matérialisées par les bordereaux de livraison et les procès-verbaux de réception tandis que les sorties le sont par des bons. Nous constatons qu'au niveau de la division du matériel, une comptabilité matière susceptible de donner le stock par article à tout moment n'est pas tenue

2- La Division du Contrôle et de l'Animation Budgétaires

Comme son nom l'indique, cette division est chargée de la préparation de l'avant-projet de budget du Rectorat, de suivre l'exécution de ce budget une fois voté, d'assurer le contrôle des dépenses engagées, et de faire le point d'exécution du budget en cours. Le chef de cette division est chargé de veiller au respect des principes budgétaires. Les différentes procédures sont rigoureusement respectées au niveau de cette division.

3- La Division de la Comptabilité Générale

Elle est chargée d'enregistrer au jour le jour les opérations de recettes et de dépenses du Rectorat. Les recettes sont constituées des droits d'inscription, de formation, des recettes diverses et des ressources extérieures. En matière de dépenses, il faut noter celles relatives au paiement des salaires, du matériel, de l'équipement, de la construction et des prestations de services. Les opérations de recettes et de dépenses sont décrites dans les livres journaux appropriés à savoir : le livre journal banque et le livre journal trésor.

A cette division est rattachée la caisse du Rectorat. Cette dernière tient un livre journal caisse et un calepin de caisse pour les opérations en numéraire. L'enregistrement est fait au jour le jour dans le livre journal qui fait ressortir le solde des opérations de chaque journée. Ainsi il est aisé de comparer l'encaisse et le solde théorique dudit livre journal.

II- PROCEDURES D'ELABORATION, DE VOTE ET D'EXECUTION DU BUDGET DU L'UAC

A- ELABORATION DU BUDGET DE L'UAC

Au niveau de l'UAC ; le budget s'élabore en deux phases : premièrement, l'on procède à un recensement des différents besoins des établissements que l'on adresse au MESRS pour la préparation du budget du Ministère. Dans un second temps, l'on passe à l'établissement du budget sectoriel de l'UAC.

1- le budget unifié de l'UAC

Dès le mois de juin, le Directeur des Ressources Financières et du Matériel (DRFM) du MESRS adresse une correspondance au Recteur de l'Université pour lui demander de lui faire parvenir les besoins financiers des différents établissements de formation et de services de l'UAC pour l'année à venir. Le Recteur communique cette information à tous les chefs d'établissement qui, après avoir collecté les besoins des départements, programmes et services les font parvenir à l'Agence Comptable (AC) de l'UAC. Ces différents besoins sont traités par le Service Maintenance du Rectorat en ce qui concerne les investissements (Equipements et Matériels de Laboratoire, etc...) et le service de la comptabilité pour la section de fonctionnement. Toutes ces informations sont centralisées et acheminées par l'Agent Comptable vers la DRFM du MESRS au plus tard fin Juillet de l'année en cours.

Une commission budgétaire mise sur pied par le Ministre étudie les différents besoins des directions composant ce Ministère. Au sein de cette commission, l'UAC est représentée par l'Agent Comptable qui est chargé de défendre les intérêts de l'UAC. A l'issue des débats budgétaires, l'UAC arrive rarement à obtenir de sensibles améliorations malgré les nombreuses argumentations de l'Agent Comptable. Nous notons ainsi l'efficacité limitée de la commission budgétaire du MESRS pour les entités de l'UAC.

Après ces débats budgétaires, les ressources accordées à l'UAC sont intégrées dans le projet de budget du MESRS, lequel projet est défendu par le Ministre de tutelle au niveau national. Encore une fois les débats budgétaires apportent peu de ressources additionnelles à l'UAC du fait des restrictions budgétaires souvent imposées par les lettres de cadrage du MFE.

Ainsi, il est aisé de constater que depuis un certain nombre d'années, la majorité des besoins exprimés par l'UAC n'est plus prise en compte malgré

l'accroissement de l'effectif des étudiants à laquelle l'on assiste chaque année. Le tableau suivant décline cette évolution sur cinq années consécutives.

TABLEAU N°1: STATISTIQUE SUR L'EVOLUTION DES SUBVENTIONS ACCORDEES A CHAQUE ETUDIANT PAR L'ETAT A L'UAC AU TITRE DES ANNEES 2002 – 2006

ANNEES	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DE L'UAC EN F CFA	DE	EFFECTIF DES ETUDIANTS	SUBVENTION PAR ETUDIANT EN F CFA
2001-2002	638.500.000		26.172	24.396
2002-2003	757.500.000		30.107	25.160
2003-2004	705.000.000		30.267	23.293
2004-2005	835.000.000		31.073	26.872
2005-2006	825.000.000		35.050	23.538

Sources : service de la comptabilité de l'Agence Comptable

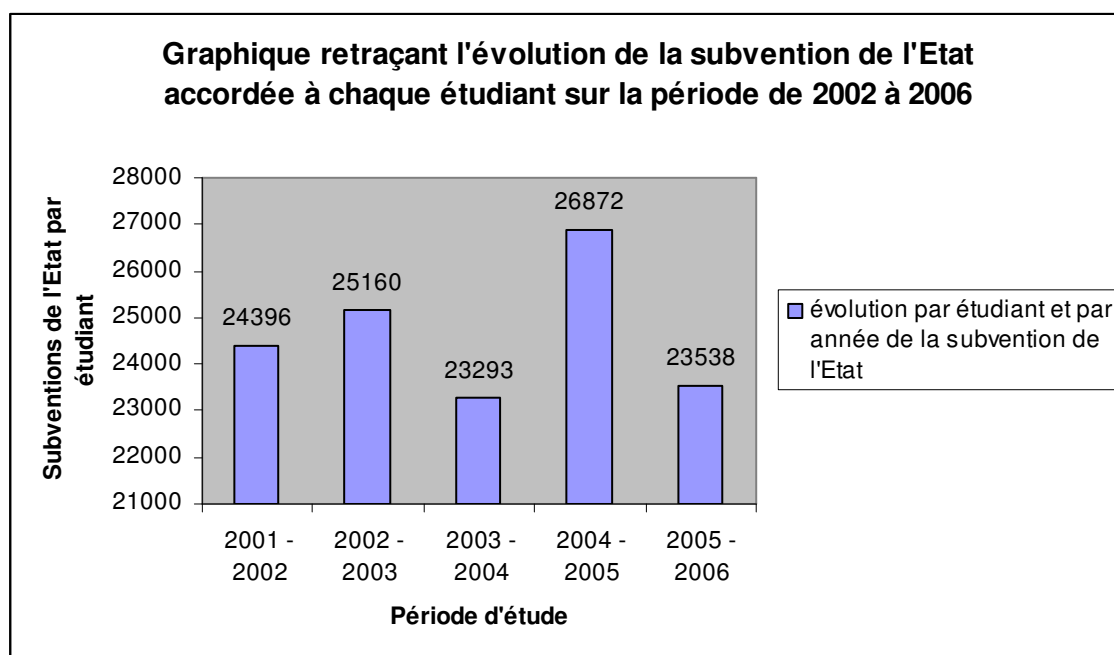
Service de la scolarité et de la statistique du VR-AAIP.

L'analyse de ce tableau fait ressortir les observations suivantes : les subventions de l'Etat accordées à l'UAC de 2002 à 2003 ont connu une augmentation de 638.500.000 FCFA à 757.500.000 FCFA une augmentation de 119.000.000 FCFA avec un taux de 18,63%, tandis que l'effectif des étudiants s'est accru de 3.935 étudiants soit un taux de 15%.

- De 2003 à 2004, le montant des subventions a baissé de 52.500.000 FCFA soit 6,93% par rapport à l'année précédente. Quant à l'effectif des étudiants, il a faiblement varié de 30.107 à 30.267 avec un écart de 160 étudiants.
- De 2004 à 2005, le montant des subventions est passé de 705.000.000 FCFA à 835.000.000 FCFA soit une augmentation de 130.000.000 FCFA (18%) avec une variation du nombre des étudiants qui est de 806 (2,66%).

- De 2005 à 2006, le montant des subventions a connu une légère chute de 10.000.000 FCFA qui se traduit par le passage de 835.000.000 FCFA à 825.000.000 FCFA soit une baisse de 1,19%. En ce qui concerne le nombre d'étudiants, il est passé de 31.073 à 35.050 soit une augmentation assez sensible de 3977 avec un taux de 12,79%. Le graphique ci – après décrit si bien cette observation.

Cette fluctuation des dotations de l'Etat en subvention de fonctionnement se répercute sur la contribution de l'Etat à chaque formation de chaque étudiant. Ainsi, ce montant qui était de 24.396 en 2002, passe à 25.160 en 2003, redescend à 23.293 en 2004 puis remonte à 26.872F en 2005 pour enfin redescendre à 23.538. Le graphique ci après présente une illustration plus nette de la situation.



Or, selon l'étude réalisée par la Société de Formation et de Gestion (SOFEG) sur l'Enseignement Supérieur dans les huit pays de l'UEMOA, le coût annuel moyen d'un étudiant dans l'espace UEMOA est de 615.000F

CFA en 2004. La part de l'Etat dans la couverture de ce coût moyen est de 23.293 soit un taux de couverture d'environ 3,79%.

En somme, nous pouvons conclure qu'il y a un sous financement accru de l'Enseignement Supérieur au niveau de notre pays.

En effet, cette première étape du processus d'intégration du budget de l'UAC dans celui du MESRS prend fin lorsque l'Agent Comptable extirpe toutes les rubriques budgétaires spécifiques à l'UAC du budget du MESRS pour confectionner le budget unifié de l'UAC. Ce sont les rubriques de ce budget qui seront réparties dans les différents budgets des entités dont le regroupement donne le budget de toute l'Université.

2 – le budget sectoriel de l'UAC.

En se basant sur les chiffres arrêtés pour l'UAC après les débats budgétaires (budget unifié), l'AC initie un projet de lettre soumis à la signature du Recteur pour demander aux chefs d'établissements de faire parvenir dans un délai de deux semaines à l'AC leurs avant-projets de budget pour l'année à venir. Cette lettre, souvent envoyée courant Septembre, précise les niveaux de ressources auxquels doivent se conformer les différents établissements compte tenu des ressources dégageables par l'Etat et celui des recettes à mobiliser au niveau des différents établissements.

Ces avant-projets de budget s'élaborent selon les étapes ci-après :

1^{ère} étape : tous les départements ou les services de chaque entité doivent élaborer leurs avant-projets de budget.

2^{ème} étape : les **Doyens, les vice doyens, Directeurs et adjoints** élaborent également l'avant projet du décanat ou de la direction en tenant compte des avant-projets de budgets des départements, programmes et services.

3^{ème} étape : le comité de direction de l'entité étudie et approuve les avant-projets dont la synthèse préparée par le comptable de l'établissement devient l'avant-projet de budget de l'entité.

4^{ème} étape : la synthèse de tous les avant-projets est faite par l'Agent Comptable en y ajoutant celui du Rectorat. Avant cette synthèse, l'Agent Comptable vérifie si le niveau des recettes internes et des ressources de l'Etat arrêté au cours de la période préparatoire a été respecté.

Après la correction, les avant-projets compilés par l'Agent Comptable donnent naissance au projet du budget sectoriel de l'Université qui sera soumis au vote devant le comité de direction élargi. Notons qu'au niveau étatique, c'est ce que l'UAC arrive à obtenir à travers le budget du MESRS qui sera récupéré et distribué à tous les départements constituant l'Université. Ainsi, il est constaté que l'élaboration du budget se fait selon des étapes bien précises.

B- VOTE DU BUDGET DE L'UAC

Le Recteur de l'UAC invite les chefs d'établissement, les représentants des syndicats, les responsables des étudiants à raison de deux par fédération et le représentant du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique à prendre part à la session budgétaire qui a lieu dans le mois de décembre. Le jour de la session budgétaire, les travaux de vote se déroulent de la manière suivante :

Présentation par l'Agent Comptable du rapport financier relatif à l'exécution du budget de l'année en cours. Ce rapport financier présente le point de l'exécution du budget, les problèmes rencontrés et les performances réalisées. Puis intervient la présentation du projet de budget de chaque établissement par son chef, de même que celui du Rectorat par le Recteur.

Après discussions et amendements, le budget est voté sous réserve des corrections.

Remarquons que selon l'arrêté n°2001-090/MESRS/DC/SG du 19 Octobre 2001, le budget doit être voté par le Conseil de l'Université alors que jusqu'à présent, il l'est par le comité de direction élargi aux représentants syndicaux et au représentant du MESRS parce que le

Conseil de l'Université n'a jamais été installé. Il est aisé de retenir que l'organe statutaire de vote du budget de l'UAC n'est pas fonctionnel.

C - EXECUTION DU BUDGET DE L'UAC

Conformément à l'arrêté n°2001-090/MESRS/DC/SG du 19 Octobre 2001, le Recteur est l'ordonnateur du budget de l'UAC et les chefs d'établissements de formation et les Directeurs des unités de service et de production sont des ordonnateurs délégués des budgets sectoriels.

En matière de recettes, le Recteur constate les droits des entités qu'il rend créancières à l'égard des tiers (les étudiants). Il détermine les montants des recettes (liquidation) et en ordonne le recouvrement. Il émet et rend exécutoire le titre de recettes qui sera ensuite transmis à l'Agent Comptable chargé de son recouvrement.

En matière de dépenses, l'ordonnateur crée une dette à l'encontre de l'UAC. Avant d'être payées par le Comptable, les dépenses sont engagées, liquidées et ordonnancées par le Recteur. Cette dernière attribution est déléguée aux chefs d'établissement en ce qui concerne leur budget respectif. On constate que les différentes phases d'exécution du budget sont bien respectées.

III- RESTITUTION DES MECANISMES DE FONCTIONNEMENT DE LA FASEG

Outre, l'arrêté ministériel n° 2001-090/MESRS/DC/SG/SP du **19 octobre 2001** qui consacre la FASEG, en tant qu'entité de formation supérieure à l'UAC et distincte de la FADESP, il n'y a pas d'autre cadre réglementaire portant attributions, organisation et fonctionnement de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG). Toutefois, en attendant l'adoption des textes fondamentaux ainsi que la rédaction d'un manuel de procédure à la FASEG, il est procédé provisoirement à la répartition des tâches par les actuelles autorités décanales, grâce à la note de service N° 156 – 2004/UAC/FASEG/D/VD/SP portant description des tâches du Secrétariat

Principal, des Services de la Faculté et du Secrétariat Particulier du Doyen. Ces dispositions ont été renchériées par la note de service n°512-05/UAC/FASEG/D/VD/SP du 16 décembre 2005 portant additif de la note de la précédente. Elles font état de la création à la FASEG, du Secrétariat des Troisièmes Cycles et Programmes Spécialisés.

De façon générale, la FASEG a pour mission de:

- Former des économistes et des gestionnaires;
- Promouvoir la recherche scientifique ;
- Assurer la participation des enseignants aux recyclages et leur formation permanente dans les disciplines de leur spécialité;
- Assurer la publication des documents scientifiques, résultats des travaux de recherche réalisés dans le cadre des sciences et techniques.

En somme, la FASEG est une entité de formation universitaire s'occupant des sciences de développement que sont : l'Economie et la Gestion. Elle est chargée de dispenser des cours théoriques et pratiques débouchant sur les Diplômes d'Etudes Economiques Universitaires Générales (DEEUG) en deuxième année qui à son tour débouche sur la licence puis la maîtrise dans chacune des disciplines (Economie, Gestion et Management des organisations ou des entreprises). La FASEG dispose également d'un troisième cycle conduisant au Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) puis au Diplôme de Doctorat dont les accords ont été signés récemment.

La FASEG est gérée par un décanat et des départements. Le décanat est constitué d'un Doyen, d'un Vice doyen et du Secrétaire Principal. A la tête de chaque département se trouve un chef. La **FASEG** comporte les organes de direction ou de consultation suivants :

- un comité de direction ayant à sa tête le Doyen assisté de son vice
- un conseil des professeurs
- un conseil universitaire de contrôle des aptitudes
- un comité scientifique sectoriel.

Pour son fonctionnement, elle dispose de six services administratifs qui ont à leur tête le secrétaire principal. Il s'agit du :

- le secrétariat administratif;
- le service de l'information et de la Pédagogie;
- le service des relations extérieures ;
- le service de la documentation et de la recherche ;
- Service de la Scolarité et des examens;
- Service de la comptabilité, du matériel et de la maintenance.

A- FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE LA SCOLARITE DE LA FASEG

Ce service est chargé du suivi de l'inscription des étudiants de la FASEG. Le chef de ce service tient un registre des inscriptions, programme les cours, gère les masses horaires des professeurs, délivre les certificats de scolarité, remet les cartes aux étudiants. Il s'occupe également de l'organisation des différents examens avec le concours du Secrétaire Principal de l'entité.

B - FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE LA COMPTABILITE DE LA FASEG

Ce service a pour attribution la préparation et l'exécution du budget de l'entité sous la direction du Doyen qui est l'ordonnateur délégué dudit budget. Il doit trimestriellement établir le point d'exécution du budget de la faculté.

1-élaboration du budget de la FASEG

Dès réception de la lettre du Recteur invitant les chefs d'établissements à faire parvenir à l'Agence Comptable leurs avant-projets de budget, le Doyen tout en transmettant une copie de ladite lettre aux chefs de département et aux chefs services de scolarité et comptabilité fixe un délai d'exécution des instructions. Les chefs de départements centralisent les besoins exprimés par les enseignants et prévoient également les dépenses communes qui sont fusionnées pour donner naissance à l'avant-projet du budget de la FASEG

En matière de recettes, les travaux commencent par l'estimation de l'effectif des étudiants pour l'année à venir et ce, en séance publique présidée par l'AC.

Ainsi, la FASEG connaissant son effectif prévisionnel applique le taux d'inscription par étudiant.

En ce qui concerne la formation du troisième cycle, c'est au cours de la même séance que le taux d'augmentation des droits de formation est déterminé.

S'agissant des subventions octroyées par l'Etat, une clé de répartition est appliquée pour trouver ce qui revient à chaque établissement. Ainsi, la FASEG bénéficie de 4% des subventions de l'Etat. Ainsi la FASEG a ses ressources propres, sa subvention auxquelles s'ajoutent les ressources extérieures destinées à couvrir les frais de recherche et de formation.

Le comptable met toutes ces informations de recettes et de dépenses prévisionnelles dans un document appelé maintenant avant-projet du budget. Il le soumet à l'appréciation de son Doyen assisté de son vice.

Après amendements, cet avant-projet de budget est transmis à l'AC qui est chargé d'y apporter les corrections nécessaires pour que ce document devienne le projet de budget de l'entité.

2- Vote du budget de la FASEG

A la session budgétaire, le Doyen assisté de son Comptable présente le projet de budget de l'entité et répond à toutes les questions posées par l'assistance. A la fin du débat, le budget de ladite entité est voté sous réserve de la prise en compte des amendements.

3- Exécution du budget de la FASEG

Dès le vote du budget, le comptable se rapproche du chef comptable pour recevoir les instructions particulières à l'exécution du budget ainsi que les imprimés et documents comptables qui lui seront nécessaires.

En matière de recettes, au fur et à mesure qu'il fait des encaissements, il délivre les quittances aux parties versantes. Notons que les droits d'inscription des étudiants de la première année étaient recouverts au niveau des guichets ouverts par le service de la comptabilité du Rectorat en collaboration avec le service de la comptabilité FASEG. Ceux des autres étudiants (2, 3,4ème année) étaient perçus par le comptable et le produit versé à la caisse centrale au fur et à mesure.

Mais les dernières réformes mises en œuvre par l'actuelle équipe rectorale font obligation à tout apprenant quel que soit son niveau de verser ses droits d'inscription à l'une des agences ECOBANK dans le compte UAC créé à cet effet et qui précise l'entité de destination des fonds.

Sur la base des clés de répartition, le chef comptable procède à la rétrocession à la FASEG des droits d'inscription (41%), de formation (75%) et également des subventions de l'Etat (4%). La rétrocession se fait par l'établissement des chèques au profit de la FASEG, lesquels chèques sont remis à l'encaissement par le comptable.

Dès le positionnement des comptes de ladite entité, les dépenses pourront être engagées, liquidées, ordonnancées par le Doyen en tant qu'ordonnateur délégué.

A la fin de chaque trimestre, un point d'exécution partielle du budget fait ressortir les taux de réalisation des recettes et de l'exécution des dépenses.

Au 31 Décembre de chaque année, le comptable de la FASEG fait le point d'exécution annuelle et le point financier de chaque département, école et projets de la FASEG.

Tous ces différents problèmes ayant pour sous bassement les finances de ladite entité, essayons de comparer les subventions de l'Etat aux effectifs des étudiants et ceci de 2002 à 2006 à travers le ci - après.

TABLEAU N°2 : TABLEAU COMPARATIF DES SUBVENTIONS ALLOUEES ET DE L'EFFECTIF DES ETUDIANTS DE LA FASEG

ANNEES	2002	2003	2004	2005	2006
Subvention de l'Etat	9.835.000	9.835.000	9.835.000	9.835.000	7.253.317
Effectifs	3.532	4.580	2.723	2.617	3.002
Subvention par Etudiant	2.784	2.147	3.612	3.758	2.416
Montant des variations	-----	- 637	1.465	146	-1342
Taux de variation		-2.28%	40,55%	3,88%	-35,71%

Sources : service de la scolarité et de la statistique du VR - AAIP

Service comptabilité et matériel de la FASEG

Taux de diminution ou d'augmentation = $x_2 - x_1 / x_1$

Avec x_1 = borne inférieure et x_2 = borne supérieure

L'analyse de ce tableau fait ressortir ce qui suit :

- Le montant de la subvention de l'Etat au profit de la FASEG est resté quasiment invariable de 2002 à 2005 avant de connaître un léger abattement en 2006 alors que l'effectif s'est accru de 1048 et de 385 respectivement d'une part entre 2002 et 2003 et d'autre part entre 2005 et 2006 contre une chute sur la période 2003 à 2005.
- Les ressources financières de l'Etat accordées à la formation de chaque étudiant ont connu une diminution de 2002 à 2003. Ensuite, elles ont connu une évolution jusqu'en 2005 avant de descendre à nouveau en 2006. Ces différentes variations se présentent comme suit:

2002 à 2003 : -637 F CFA

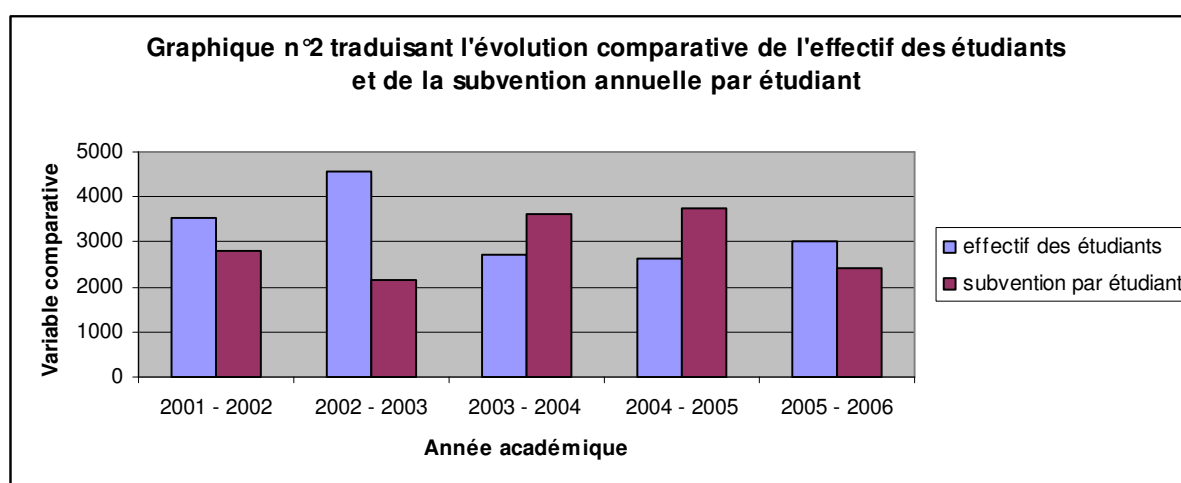
2003 à 2004 : 1465 F CFA

2004 à 2005 : 146 F CFA

2005 à 2006 :-1342 F CFA

Le taux de contribution de l'Etat à la formation d'un étudiant de la FASEG en 2005 est de 1,26% (soit $7787 \times 100/615000$ représente le coût moyen annuel de formation d'un étudiant au sein de l'espace UEMOA au cours de la même année.

Nous constatons ainsi une inadéquation entre les subventions accordées à la FASEG et le nombre des étudiants. Cette inadéquation est traduite par le graphique ci-dessous.



SECTION II : DE L'INVENTAIRE DES ELEMENTS DE L'ETAT DES LIEUX DE BASE A LA VISION GLOBALE DE RESOLUTION DE LA PROBLEMATIQUE CHOISIE

PARAGRAPHE I : CIBLAGE DE LA PROBLEMATIQUE ET JUSTIFICATION DU SUJET

I- INVENTAIRE DES ATOUTS (Forces et opportunités)

- 1- Respect scrupuleux des principes budgétaires au niveau du SAF
- 2- Bonne tenue des registres comptables
- 3- Bonne procédure d'élaboration du budget sectoriel de l'UAC
- 4- Respect scrupuleux des différentes phases d'élaboration, d'exécution du budget

5- Meilleur suivi des différentes phases d'élaboration, d'exécution du budget

II – INVENTAIRE DES PROBLEMES (Faiblesses et menaces)

- 1- Long délai de prorogation des inscriptions
- 2- Insuffisance du nombre d'ordinateurs destinés aux opérations d'établissement des cartes
- 3- La non tenue d'une comptabilité matière
- 4- Efficacité limitée de la commission budgétaire du MESRS pour les entités de l'UAC
- 5- Très faible prise en compte dans le budget national des besoins exprimés par l'UAC
- 6- Non installation de l'organe délibérant (Conseil de l'Université) prévu par les textes pour le vote du budget UAC
- 7- Insuffisance de l'effectif du personnel enseignant
- 8- Formation à caractère plus théorique que pratique
- 9- Inexistence d'une collaboration entre le Bénin et les autres pays de la sous région en matière de coopération et d'intégration aux fins d'un meilleur accompagnement de l'enseignement par les pays frères;
- 10- Incapacité financière de la FASEG à assurer le financement de ses besoins incompressibles de formation
- 11- Inadéquation entre les subventions accordées et le nombre des étudiants à former

III-IDENTIFICATION DES PROBLEMATIQUES POSSIBLES

Tous les problèmes spécifiques ci-dessus énumérés ont été regroupés sous problématiques différentes telles que présentées dans le tableau suivant :

TABLEAU N° 3 : Récapitulatif des problématiques identifiées

Numéro d'ordre	Centre d'intérêt	Problématiques spécifiques	Problèmes généraux	Problématiques
1	Gestion de l'UAC	<ul style="list-style-type: none"> . Non installation de l'organe délibérant prévu par les textes pour le vote du budget UAC . La non tenue d'une comptabilité matière . Long délai de prorogation des inscriptions . Insuffisance de l'effectif du personnel enseignant. Efficacité limitée de la commission budgétaire du MESRS pour les entités de l'UAC . Insuffisance du nombre d'ordinateurs destinés aux opérations d'établissement des cartes 	Gestion administrative non optimale de l'UAC	Problématique d'une gestion administrative de l'UAC
2	Politique de l'Etat pour une meilleure subvention de la FASEG	<ul style="list-style-type: none"> . Très faible prise en compte dans le budget national des besoins exprimés par les entités de formation dont la FASEG . Incapacité financière de la FASEG à assurer le financement de ses besoins incompressibles de formation . Inadéquation entre les subventions accordées et le nombre des étudiants à former 		Problématique de l'amélioration du niveau des subventions publiques octroyées à l'enseignement supérieur et plus précisément à la FASEG
3	Politique de l'Etat en matière d'incitation du personnel de la FASEG	<ul style="list-style-type: none"> . Inexistence d'une collaboration entre le Bénin et les autres pays de la sous région en matière d'incitation du personnel de la FASEG 	Inexistence d'une politique de l'Etat en matière d'incitation du personnel de la FASEG	Problématique de mise en place d'une politique de l'Etat en matière de d'incitation du personnel de la FASEG

IV – CHOIX DE LA PROBLEMATIQUE ET JUSTIFICATION DU SUJET

A – CHOIX DE LA PROBLEMATIQUE

Bien que les problèmes identifiés lors de l'état des lieux de base et regroupés en problématiques soient tous assez importants, ceux relatifs à l'accroissement des subventions de l'Etat octroyées à l'enseignement supérieur et plus précisément à la FASEG nous paraissent plus urgents.

En effet, la FASEG étant une Faculté ayant pour mission de former des cadres en sciences sociales (Economie et Gestion), doit disposer d'un minimum de ressources financières pouvant lui permettre de remplir efficacement sa mission. Mais nous avons eu à constater que depuis un certain nombre d'années, les ressources financières mises à la disposition de cette faculté par l'Etat sont restées figées et par conséquent ne permettent pas à la FASEG d'atteindre ses objectifs.

Ainsi, face à ce phénomène qu'est la non atteinte des objectifs de ladite entité, nous avons choisi de réfléchir sur la problématique de l'accroissement des subventions de l'Etat à l'enseignement supérieur et qui regroupe les problèmes spécifiques que sont :

- la Très faible prise en compte dans le budget national des besoins exprimés par l'UAC dont la FASEG ;
- l'incapacité financière de la FASEG à assurer le financement de ses besoins incompressibles de formation et
- l'inadéquation entre les subventions accordées et le nombre des étudiants à former par la FASEG.

B – JUSTIFICATION DU SUJET

Parmi toutes les problématiques que nous avons dégagées, nous nous sommes proposés d'orienter notre recherche sur celle relative à l'accroissement des subventions de l'Etat à l'enseignement supérieur : cas de la FASEG.

Ainsi, en vue d'apporter notre modeste contribution à la résolution des problèmes liés à cette problématique, nous avons choisi de mener la présente étude sur le thème : « **problématique de l'accroissement des subventions publiques octroyées au profit de l'enseignement supérieur: Cas de la FASEG** »

PARAGRAPHE II : SPECIFICATION ET VISION GLOBALE DE RESOLUTION DE LA PROBLEMATIQUE

I-SPECIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE

Les deux autres problématiques identifiées que sont : la problématique d'une Gestion administrative de l'UAC dont le problème général est « la gestion administrative non optimale de l'UAC » et celle de l'inexistence d'une politique de l'Etat en matière d'incitation du personnel de la FASEG relèvent de la compétence directe de l'administration de l'UAC et des autorités de notre Etat.

Aussi, nos connaissances fortement limitées dans ces domaines ne nous ont pas permis d'y réfléchir. Cependant, les connaissances acquises en Finances Publiques pendant notre cursus nous permettront de mieux apprécier la problématique de l'amélioration du niveau des subventions publiques octroyées à la FASEG.

Ainsi, il nous semble important d'identifier les causes se trouvant à la base des problèmes spécifiques liés à la problématique de l'amélioration du niveau des subventions publiques. **L'apport de solutions au problème de la faiblesse du niveau des subventions publiques octroyées à la FASEG témoigne de l'objectif actuel de la faculté.**

L'Etat et les dirigeants de la FASEG doivent donc accorder une place de choix à cette problématique afin de permettre à ladite faculté de sauvegarder son image de Faculté des Sciences Sociales et d'accomplir efficacement sa mission.

II – APPROCHE GLOBALE DE RESOLUTION DE LA PROBLEMATIQUE CHOISIE

Une fois les problèmes spécifiques choisis, le sujet formulé et la problématique spécifiée, nous définirons les objectifs à atteindre par rapport aux problèmes choisis. Nous procéderons ensuite à l'identification des causes supposées être à la base de ces problèmes en vue de formuler des hypothèses de travail et de construire un tableau de bord pour l'étude.

Dès lors, nous ferons la revue de littérature qui nous permettra de mettre en exergue les contributions antérieures à la résolution des problèmes identifiés par rapport aux outils d'enquête et d'analyse de données puis nous définirons une méthodologie de travail en terme de :

- Modèles théoriques d'analyse des données
- Modèles empiriques (technique de mobilisation des données indispensables à la réalisation des enquêtes de vérification des hypothèses formulées)

Enfin nous procéderons :

- à l'analyse des données ;
- à l'établissement du diagnostic puis
- nous ferons les approches de solutions et leurs conditions de mise en œuvre.

CHAPITRE PREMIER

**DES OBJECTIFS DE L'ETUDE A LA METHODOLOGIE ADOPTEE
POUR LA RESOLUTION DE LA PROBLEMATIQUE DE
L'AMELIORATION DU NIVEAU DES SUBVENTIONS PUBLIQUES A
LA FASEG**

Dans le présent chapitre, nous définirons les objectifs de notre étude, les méthodes de travail retenues pour la résolution des problèmes spécifiques identifiés puis nous finirons par la revue de la littérature.

SECTION I: DES OBJECTIFS DE L'ETUDE A LA REVUE DE LITTERATURE.

PARAGRAPHE 1: FIXATION DES OBJECTIFS ET FORMULATION DES HYPOTHESES DE L'ETUDE

I-LES OBJECTIFS

Les objectifs de l'étude ont été fixés par rapport aux problèmes à résoudre et se présentent comme suit :

A – OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de ladite étude est de suggérer les conditions d'amélioration du niveau des subventions publiques octroyées au profit de la formation à la FASEG.

B-OBJECTIFS SPECIFIQUES

Les objectifs spécifiques sont liés aux problèmes spécifiques et sont au nombre de trois. Il s'agit :

- contribuer à une meilleure prise en compte dans le budget de l'Etat des besoins exprimés par les entités de formation dont la FASEG ;
- suggérer les conditions d'amélioration de la capacité financière de la FASEG à assurer le financement des besoins incompressibles de formation ;
- proposer les principes d'adéquation entre les subventions accordées et le nombre des apprenants à former par la FASEG.

II-LES CAUSES ET HYPOTHESES LIEES A PROBLEMATIQUE CHOISIE

Les hypothèses formulées concernent essentiellement le niveau spécifique et sont donc construites à partir des problèmes spécifiques identifiés.

A-CAUSE ET HYPOTHESE LIEES AU PROBLEME SPECIFIQUE N°1

Dans le but de résoudre le problème de la très faible prise en compte dans le budget de l'Etat des besoins exprimés par les entités de l'UAC dont la FASEG, nous avons identifié trois causes possibles classées ici dans un ordre croissant d'importance. Nous avons :

- l'expression tardive des besoins ;
- le caractère non technique de l'expression des besoins des entités de formation ;
- la non participation aux différents débats budgétaires par les représentants des chefs d'entité.

Au prime abord, lorsque nous tenons l'expression tardive des besoins comme la source de la très faible prise en compte dans le budget de l'Etat des besoins exprimés par les entités de formation dont la FASEG, cette cause est loin d'être la plus plausible car les besoins sont très souvent exprimés dans le délai normal. Nous ne pouvons donc retenir cette première cause.

Ensuite, lorsque nous prenons le caractère non technique de l'expression des besoins des différentes entités de formations comme étant la cause du problème identifié, nous nous rendons compte qu'on ne peut que la réfuter ; car nous avons constaté au cours de notre stage que les besoins exprimés sont techniquement traités par les services de la comptabilité et de la maintenance de l'AC avant d'être acheminés vers le MESRS.

Enfin, lorsque nous retenons la non participation aux différents débats budgétaires par les représentants des chefs d'entité comme la source de

problème, cette cause semble plus plausible pour régénérer la très faible prise en compte dans le budget de l'Etat des besoins exprimés par les entités de formation car selon l'adage « l'on est mieux servi que par soi-même » ce sont les chefs ou leurs représentants qui peuvent mieux savoir et défendre ce qui leur est nécessaire pour l'accomplissement de leur mission.

Nous pouvons donc formuler l'hypothèse de la façon suivante : **la non participation aux différents débats budgétaires par les représentants des chefs d'entités est à la base de la très faible prise en compte dans le budget de l'Etat des besoins exprimés par les entités dont la FASEG. (Hypothèse spécifique N°1)**

B- CAUSE ET HYPOTHESE LIEES AU PROBLEME SPECIFIQUE N°2

Après analyse du problème d'incapacité financière de la FASEG à assurer la satisfaction de certains besoins incompressibles de formation, nous avons identifié trois causes pertinentes exploitables qui sont classées selon un ordre croissant d'importance :

- La non expression des besoins incompressibles de formation ;
- La discrimination dans les affectations budgétaires au niveau de l'Université elle-même en défaveur des Facultés classiques par rapport aux écoles ;
- La faiblesse du financement accordé par le Budget National.

Lorsque nous retenons la non expression des besoins incompressibles de formation comme étant la cause du problème spécifique N°2, les observations de stage nous permettent d'invalider cette hypothèse ; car nous avons eu à apprendre que tous les besoins incompressibles de formation ont toujours fait objet de doléance chaque année.

Aussi, lorsque nous prenons la discrimination dans les affectations budgétaires au niveau de l'Université d'Abomey-Calavi même en défaveur des

facultés classiques par rapport aux écoles comme cause, nous nous rendons compte qu'il n'y a pas de discrimination lors de l'affectation des ressources au niveau de l'Université d'Abomey-Calavi, car les ressources sont affectées proportionnellement au niveau de professionnalisation des entités (selon la clé de répartition, la FASEG a un taux de 4% des subventions).

Mais lorsque nous retenons la faiblesse du financement accordé par l'Etat comme la source du problème de l'incapacité financière de la FASEG à assurer ses besoins incompressibles de formation, nous voyons que nous avons la vraie cause car si le financement accordé par l'Etat est adéquat, cette clé de répartition utilisée, à l'UAC satisferait chaque entité.

Ainsi, nous pouvons donc formuler l'hypothèse selon laquelle : **l'incapacité financière de la FASEG à assurer le financement de ses besoins incompressibles de formation est due à la faiblesse du financement accordé par le Budget National (hypothèse spécifique N°2)**

C-CAUSE ET HYPOTHESE LIEES AU PROBLEME SPECIFIQUE N°3

Après analyse du problème de l'inadéquation entre les subventions accordées et le nombre des étudiants à former par la FASEG, nous n'avons pu identifier que trois causes pertinentes classées par ordre croissant d'importance :

- la mauvaise estimation des effectifs d'étudiants à former par la FASEG,
- la non disponibilité de ressources additionnelles au niveau de l'Etat,
- le caractère statistique des subventions.

L'idée selon laquelle la mauvaise estimation des effectifs d'étudiants à former par la FASEG serait à la base de l'inadéquation, résulte du fait que c'est sur la base de l'estimation des effectifs que la répartition des ressources doit être faite. Mais les observations de stage nous ont prouvé qu'il n'y a une bonne estimation de l'effectif des étudiants qui est faite chaque année. D'autre part, lorsque nous prenons la non disponibilité des ressources

additionnelles au niveau de l'Etat comme source de problème spécifique N°3, nous nous rendons compte que les ressources ne manquent pas pour autant au niveau de l'Etat ; car une petite portion des ressources octroyées pour accompagner les différents Ministres et leurs familles dans leur fonctionnement pourrait aisément résoudre le problème de l'incapacité financière de la FASEG à assurer ses besoins incompressibles de formation.

Ainsi, lorsque nous retenons le caractère statique des subventions de l'Etat en faveur de la FASEG comme étant la source du problème identifié, nous voyons que nous nous rapprochons plus de la source du problème, car pour qu'il y ait adéquation, il faudrait une évolution simultanée entre les subventions et l'effectif des étudiants. Nous pouvons donc formuler l'hypothèse qui suit : **l'inadéquation entre les subventions et le nombre des étudiants à former par la FASEG, est due au caractère statique des subventions accordées par l'Etat. (Hypothèse spécifique N°3)**

III-SYNTHESE DES PREOCCUPATIONS ET TABLEAU DE BORD DE L'ETUDE

A-SYNTHESE DES PREOCCUPATIONS

Les problèmes à résoudre par notre étude sont liés à l'amélioration du niveau des subventions et sont essentiellement :

- la très faible prise en compte dans le Budget de l'Etat des besoins exprimés par les entités de formation dont la FASEG ;
- L'incapacité financière de la FASEG à assurer le financement de certains de ses besoins incompressibles de formation ;
- L'inadéquation entre subventions accordées et le nombre des étudiants à former à la FASEG.

A cet effet, les hypothèses formulées se présentent de la manière suivante :

- **la non participation aux différents débats budgétaires par les représentants des chefs d'entité explique la très faible prise en compte**

dans le Budget de l'Etat des besoins exprimés par les entités dont la FASEG ;

- L'incapacité financière de la FASEG à assurer le financement de certains de ses besoins incompressibles de formation est due à la faiblesse du financement accordé par le Budget National ;

- le caractère statique des subventions accordées par l'Etat est à la base du problème d'inadéquation entre les subventions et le nombre des étudiants à former.

B-TABLEAU DE BORD DE L'ETUDE

Dans ce tableau qui suivra, seront récapitulés les problèmes à résoudre, les objectifs que nous voulons atteindre, les causes supposées être à la base des différents problèmes puis les différentes hypothèses qui ont été émises.

Tableau n°4: TABLEAU DE BORD DE L'ETUDE

NIVEAU D'ANALYSE	PROBLEMATIQUES	OBJECTIFS	CAUSES SUPOSEES	HYPOTHESES
Niveau général	Problème général : Faiblesse du niveau des subventions publiques accordées à la FASEG	Suggérer les conditions d'amélioration du niveau des subventions publiques accordées à la FASEG
Niveau spécifique 1	Problème spécifique n°1 : Très faible prise en compte dans le budget de l'Etat des besoins exprimés par les entités de formation dont la FASEG	Objectif spécifique n°1 contribuer à une meilleure prise en compte dans le budget de l'Etat des besoins exprimés par les entités de formation dont la FASEG	Cause spécifique n°1 la non participation aux différents débats budgétaires par les représentants des chefs d'entités	hypothèse spécifique n°1 la non participation aux différents débats budgétaires par les représentants des chefs d'entités explique la très faible prise en compte dans le budget de l'Etat des besoins exprimés par les entités de formation dont la FASEG
2	Problème spécifique n°2 Incapacité financières de la FASEG à assurer le financement de ses besoins incompressibles de formation	Objectif spécifique n°2 Suggérer les conditions d'amélioration de la capacité financières de la FASEG pour le financement public de ses besoins incompressibles de formation	Cause spécifique n°2 la faiblesse de financement accordé par le Budget National.	hypothèse spécifique n°2 la faiblesse de financement accordé est à la base de l'incapacité financière de la FASEG à assurer le financement public de ses besoins incompressibles de formation
3	Problème spécifique n°3 Inadéquation entre les subventions accordées et le nombre des étudiants	Objectif spécifique n°3 proposer les principes d'adéquation entre les subventions accordées et le nombre des étudiants à former à la FASEG	Cause spécifique n°3 L'état statique des subventions accordées	hypothèse spécifique n°3 l'inadéquation entre les subventions accordées et le nombre des étudiants est due à l'état statique des subventions reçues par la FASEG

PARAGRAPHE II REVUE DE LA LITTERATURE LIEE A LA PROBLEMATIQUE CHOISIE

Dans ce paragraphe, il s'agira de présenter la revue de littérature qui nous permettra de faire le point des connaissances sur les problèmes en résolution.

Ce point des connaissances passera par des approches de certaines personnes ayant abordé entièrement ou partiellement différents problèmes identifiés de façon générale. Il s'articulera autour du problème général « Faiblesse du niveau des subventions accordées au profit de la FASEG et des problèmes spécifiques que sont :

- la très faible prise en compte dans le Budget de l'Etat des besoins exprimés par les entités de formation dont la FASEG.
- l'incapacité financière de la FASEG à assurer le financement de certains de ses besoins incompressibles de formation.
- l'inadéquation entre subventions accordées et le nombre des étudiants à former à la FASEG.

Toutefois, il est à noter qu'il n'y a pas assez de documentation sur le présent sujet car peu de gens ont parlé des subventions concernant l'UAC.

I- CONTRIBUTIONS ANTERIEURES SUR LE PROBLEME GENERAL

Selon les auteurs du livre « **la gestion des petites et moyennes organisations africaines, deux appellations courantes en matière de recherche de financement sont souvent utilisées dans les organisations sans but lucratif** ».

- Donateur : ce sont ceux qui fournissent les fonds, ce sont les financeurs, les bailleurs de fonds. Ici, il s'agit de l'Etat.
- Donataires : ce sont ceux qui reçoivent et consomment les fonds. Ils sont représentés ici par les entités de formation et de recherche.

Dans la recherche de financement, une relation doit s'établir entre ces deux groupes de personnes. Le groupe des donataires a besoin des services mais

n'a pas les moyens de se les payer. Le groupe des donateurs a les moyens de payer et il s'attend à financer des projets qui s'inscrivent dans le cadre de sa mission. Entre ces deux groupes, un contact doit se créer. Comment une organisation qui a besoin de l'aide doit-elle procéder pour entrer en contact avec un futur bailleur de fonds ?

Peu importe que l'on soit une organisation sans but lucratif ou une organisation à but lucratif, pour chercher et obtenir un financement extérieur, il faut de la méthode, de la persévérance et, bien souvent, de l'imagination.

- Il faut d'abord s'informer du genre de projets financés par l'organisation donateur visé et s'assurer que le projet puisse l'intéresser.
- Il faut ensuite :
 - Planifier une stratégie ;
 - Bien rédiger le projet à soumettre ;
 - Contacter le représentant local ou écrire à l'organisme financeur pour prendre rendez-vous afin de présenter le projet ;
 - Présenter le projet et en déposer une copie ;
 - Etablir de bonnes relations avec le représentant de l'organisme ;
 - Assurer le suivi du projet en contactant régulièrement le représentant local.

Les critères d'acceptabilité des projets

Ils diffèrent d'un bailleur de fonds à l'autre.

Cependant, le projet a de bonnes chances d'être accepté si les aspects suivants ont été pris en considération :

- les objectifs doivent être explicités et pris ;
- l'analyse coûts/résultats doit offrir une certaine garantie d'efficacité ;
- le responsable du projet doit avoir la compétence et les qualifications nécessaires pour mener à bien les activités du projet ;

- le projet doit être adapté aux réalités du pays, au contexte socio économique ;
- la participation de la population locale aux décisions et l'élaboration du projet constituent souvent un facteur positif quand il s'agit d'une organisation sans but lucratif ;
- enfin, il faut démontrer aux bailleurs de fonds l'intérêt qu'il a à participer au projet. Cet aspect rationnel est important, dans la recherche du financement.

Dans le mémoire réalisé par M. KINHOUANDE Hervé et M. KODONON Rigobert, dont le thème est : le contrôle des ressources financières des établissements publics à caractère administratif : cas de l'UNB, ils ont affirmé qu'au regard de l'accroissement continu de l'effectif des étudiants d'année en année et de la réduction des moyens financiers mis à la disposition de l'UAC par les pouvoirs publics, les dirigeants de cette institution doivent avoir une vision prospective quant à la gestion de l'UAC. En effet, à défaut d'un plan d'action tri annuel ou quinquennal, les dirigeants de l'UAC gèrent au quotidien, les nombreux problèmes qui se posent à leur institution.

Pour le problème général de la faiblesse du niveau des subventions, il faut dire qu'un Etat qui veut bien assurer une relève de qualité doit mettre au profit de l'enseignement des ressources nécessaires pour assurer une bonne formation. Il importe donc de préciser ici que notre démarche sera orientée vers le modèle théorique basé sur l'amélioration du niveau des subventions.

II- CONTRIBUTIONS ANTERIEURES SUR LES PROBLEMES SPECIFIQUES

A- POINT DES CONNAISSANCES SUR LE PROBLEME SPECIFIQUE N°1

En ce qui concerne le problème de la très faible prise en compte dans le budget de l'Etat, des besoins exprimés par les entités de formation, il est à noter qu'étant donné que le Budget de l'Université est inséré dans celui du MESRS, il

serait opportun d'associer aux débats budgétaires, les représentants des chefs d'entités afin d'avoir leur opinion lors des grandes décisions.

Ainsi donc, pour la résolution du problème spécifique N°1, nous allons retenir une approche participative devant permettre une meilleure prise en compte des besoins.

B - POINT DES CONNAISSANCES SUR LE PROBLEME SPECIFIQUE N°2

Pour le problème de l'incapacité financière de la FASEG à assurer ses besoins incompressibles de formation, notons que l'incapacité est le fait d'avoir des besoins et de ne pas disposer les moyens nécessaires pour les satisfaire. Ainsi le problème spécifique N°2, réside dans le fait que la faculté a besoin de bons nombres de ressources à satisfaire et qu'elle n'arrive à le faire vu la faiblesse de ses moyens financiers. Pour la résolution de ces problèmes, nous retiendrons une approche qui sera basée sur la priorisation des dépenses au niveau de l'Etat.

C - POINT DES CONNAISSANCES SUR LE PROBLEME SPECIFIQUE N°3

En ce qui concerne le problème de l'inadéquation entre les subventions et le nombre des étudiants, nous avons constaté que les subventions n'évoluent pas au même rythme que l'effectif des étudiants. **Ainsi pour remédier à ce problème, nous retiendrons une approche basée sur la réévaluation continue du montant des subventions octroyées au profit de l'enseignement.**

SECTION II : CHOIX DE LA METHODOLOGIE DE L'ETUDE

La méthode de recherche comporte une dimension théorique et une dimension empirique.

PARAGRAPHE I : APPROCHES THEORIQUES RETENUES.

Sur le plan théorique, les approches à utiliser nous permettront d'analyser les données collectées en vue de fixer les causes réelles se trouvant à la base des problèmes identifiés. Autrement dit, il s'agit de retenir les outils de vérification des hypothèses formulées afin de pouvoir :

- contribuer à une meilleure prise en compte des besoins exprimés par les entités de formation dont la FASEG ;
- suggérer les conditions d'amélioration de la capacité financière de la FASEG à assurer le financement de certains de ses besoins incompressibles de formation ;
- proposer les principes d'adéquation entre les subventions accordées et le nombre des apprenants à former par la FASEG.

1- PRISE EN COMPTE DANS LE BUDGET DE L'ETAT DES BESOINS EXPRIMES PAR LES ENTITES DE FORMATION DONT LA FASEG

A-NORME D'ADHESION AUX DIFFERENTS DEBATS BUDGETAIRES DES CHEFS D'ENTITES

L'enseignement Supérieur et la Recherche sont des cadres où s'acquiert l'expertise ; c'est également le lieu par excellence de formation et de perfectionnement des ressources. C'est aussi là que se fait la sensibilisation aux grandes questions sociales que sont: la place de la femme dans la société, l'environnement, les droits de l'homme, le chômage, le VIH/SIDA etc. Ainsi donc, il est nécessaire d'associer les chefs d'entités aux différents débats budgétaires afin qu'ils expriment de vives voix leurs doléances pour l'accomplissement correct de leurs missions.

B-SEUIL DE DECISION POUR L'ANALYSE DES DONNEES LIEES AUX PROBLEMES DE LA TRES FAIBLE PRISE DANS LE BUDGET DE L'ETAT DES BESOINS EXPRIMES PAR LES ENTITES DE FORMATION DONT LA FESEG.

La cause qui sera retenue après enquête est celle qui se révélera conforme aux opinions émises à la majorité des enquêtés c'est-à-dire la cause qui réunira plus de 50% des avis.

II- AMELIORATION DE LA CAPACITE FINANCIERE DE LA FASEG

A-NORME D'AMELIORATION DE LA CAPACITE FINANCIERE DE LA FASEG

La FASEG étant une faculté où il est indispensable de poser de solides bases intellectuelles pour une efficacité dans la gestion à long terme du pays, il serait nécessaire que l'on accorde à cette faculté plus de moyens afin qu'elle est la possibilité d'assurer ses besoins incompressibles de formation.

B-SEUILS DE DECISION POUR L'ANALYSE DES DONNEES RELATIVES AU PROBLEME D'INCAPACITE FINANCIERE DE LA FASEG

La cause qui sera retenue après enquête est celle qui révélera conforme aux opinions émises par la majorité des enquêtés c'est – à – dire la cause qui aura plus de 50% des avis.

III-ADEQUATION ENTRE LES SUBVENTIONS ET LE NOMBRE DES ETUDIANTS.

A- NORME D' ADEQUATION ENTRE LES SUBVENTIONS ET LE NOMBRE DES ETUDIANTS.

Les subventions étant des aides financières que l'Etat accorde aux établissements pour leur fonctionnement, ces subventions doivent évoluer selon le rythme de l'augmentation des effectifs des étudiants afin que l'on obtienne un meilleur rendement en fin d'année.

B- SEUILS DE DECISION POUR L'ANALYSE DES DONNEES LIEES AU PROBLEME D'INADEQUATION ENTRE LES SUBVENTIONS ACCORDEES ET LE NOMBRE DES ETUDIANTS A FORMER.

La cause qui sera retenue après l'enquête est celle qui se révélera conforme aux opinions émises par la majorité des enquêtés c'est-à-dire celle qui réunira plus de 50% des avis.

PARAGRAPHE II : APPROCHES EMPIRIQUES

La démarche empirique de notre étude passe par les points suivants :

- identification de la population ;
- nature de l'enquête ;
- recensement ;
- centre d'intérêt du questionnaire et du guide d'entretien ;
- techniques et outils statistiques de dépouillement.

I- IDENTIFICATION DE LA POPULATION MERE

Dans le cadre de nos enquêtes, nous avons identifié une population mère composée de tous les acteurs de la vie universitaire à Abomey – Calavi.

II- NATURE DE L'ENQUETE : le sondage

Compte tenu de notre population mère, nous avons choisi de faire une enquête par sondage au niveau du Rectorat et au niveau de la FASEG.

Quant à l'enquête interne, elle a consisté à l'entretien au moyen d'un guide d'entretien adressé aux agents intervenants dans l'acquisition des subventions et dans leur utilisation.

Les différents services ayant fait l'objet de notre enquête sont les suivants:

- le service de la comptabilité de l'Agence Comptable ;
- le Service de la Scolarité et de la Statistique de Vice Rectorat chargé des Affaires Académiques et de l'Insertion Professionnelle ;
- le Service de la Comptabilité de la FASEG ;
- le Service de la Scolarité de la FASEG.

III- CENTRE D'INTERET DU QUESTIONNAIRE

Notre enquête vise à collecter les données pouvant nous permettre de réfuter ou de retenir les hypothèses formulées antérieurement et d'obtenir des informations relatives aux causes réelles des problèmes spécifiques ci-après :

- la très faible prise en compte dans le budget de l'Etat et des besoins exprimés par les entités de formation dont la FASEG ;
- l'incapacité financière de la FASEG à assurer le financement public de certains de ses besoins incompressibles de formation;
- l'inadéquation entre les subventions accordées et le nombre des étudiants.

IV- TECHNIQUES ET OUTILS STATISTIQUES DE DEPOUILLEMENT ET DE PRESENTATION DES DONNEES.

Le dépouillement se fera manuellement à l'aide de tableaux qui serviront de base à notre analyse. Les résultats obtenus seront analysés en fonction des données recueillies et de nos objectifs.

CHAPITRE DEUXIEME

**DES ENQUETES DE VERIFICATION DES HYPOTHESES AUX
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS POUR UN
ACCROISSEMENT DU NIVEAU DES SUBVENTIONS PUBLIQUES**

Dans ce chapitre, il sera question de la collecte des données, la restitution des résultats d'enquête, la présentation de l'analyse d'enquête, nous procéderons à la vérification des hypothèses et la formulation du diagnostic puis des hypothèses et la formulation du diagnostic puis nous proposons les approches de solutions et leurs conditions de mise en œuvre.

SECTION I : DE LA REALISATION DES ENQUETES A L'ANALYSE DES DONNEES

Ici, il s'agit de partir du cadre de la préparation et du déroulement pour enfin présenter les résultats de l'enquête.

PARAGRAPHE I : DE LA REALISATION DES ENQUETES AUX DIFFICULTES RENCONTREES

Il s'agit de mettre en application les techniques et outils statistiques de dépouillement et de présentation des données précédemment exposées.

I-CADRE DES ENQUETES

Pour pouvoir contribuer à l'amélioration du niveau des subventions accordées au profit de la formation à l'UAC et plus précisément de la FASEG, nous avons eu des entretiens avec les responsables du Rectorat en général et ceux de la FASEG en particulier.

A-L'ENQUETE INTERNE

L'enquête interne effectuée auprès des responsables a pour objectif de recueillir leur opinion et des informations sur les causes des problèmes identifiées.

B-L'ENQUETE EXTERNE

L'enquête effectuée a consisté à l'administration de questionnaire aux responsables de certains établissements de l'Université outre que la FASEG.

II- PREPARATION DES ENQUETES

A- ENQUETE INTERNE

Elle a été réalisée en tenant compte des problèmes spécifiques déterminés. Ces derniers nous ont permis d'identifier les cadres intervenant dans l'intérêt de notre étude.

B- ENQUETE EXTERNE

Dans ce cadre, un questionnaire a été élaboré sur la base des différents problèmes identifiés dans notre étude. L'avis de quelques responsables a été recueilli pour une clarté et un respect du niveau de compréhension des interrogés dans le but d'obtenir des réponses fiables.

III- DEROULEMENT DES ENQUETES

A - ENQUETE INTERNE

Le déroulement de l'enquête s'est effectué au sein de l'Université sur la base des problèmes identifiés et de quelques questions de compréhension.

B - ENQUETE EXTERNE

La réalisation de cette enquête nous a conduit à administrer deux questionnaires à différentes personnes pour avoir leur opinion sur nos préoccupations. Au cours de ces enquêtes, nous avons rencontré des difficultés qu'il convient de signaler.

IV- DIFFICULTES RENCONTREES ET LIMITES DES DONNEES

A- DIFFICULTES RENCONTREES

Au nombre des difficultés, on peut énumérer :

- l'indisponibilité de certains responsables devant nous fournir les réponses;
- la réticence des agents devant remplir les questionnaires;
- la lenteur administrative.

B- LES FAIBLESSES DES DONNEES

Les limites de notre enquête sont liées à la marge d'erreur due à la méfiance des agents devant remplir les questionnaires.

PARAGRAPHE II : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS D'ENQUETES

Il sera présenté les résultats des différentes enquêtes et les grandes tendances. Les résultats de l'enquête externe seront présentés dans le tableau de synthèse.

Les enquêtes internes et externes nous permettront de connaître les causes réelles des problèmes spécifiques identifiés.

I- PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE

A- PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE EXTERNE

1- résultats liés à la très faible prise en compte dans le budget de l'Etat besoins exprimés par les entités de formation dont la FASEG.

Ces résultats qui sont disposés dans le tableau ci après traduisent les réponses des enquêtés et les fréquences à la vérification de l'hypothèse n°1.

TABLEAU N° 5 : CAUSE DE LA TRES FAIBLE PRISE EN COMPTE DANS LE BUDGET DE L'ETAT DES BESOINS EXPRIMES PAR LES ENTITES DE FORMATION DONT LA FASEG

REPNSES	I TEM I	I TEM II	I TEM III	TOTAL
EFFECTIF	60	40	00	100
FREQUENCE	0,6	0,4	00	1

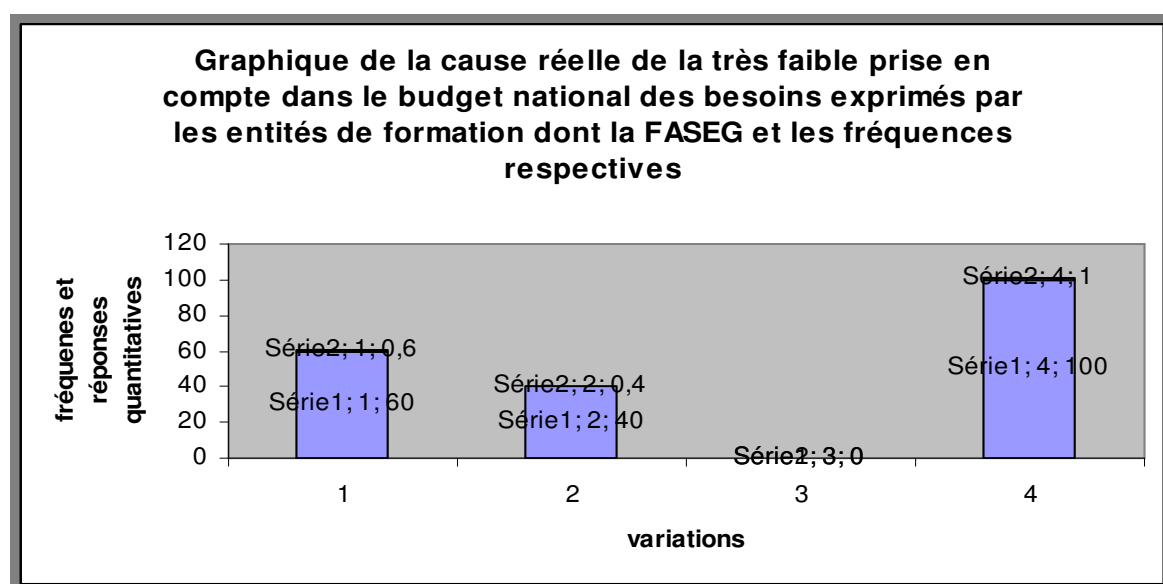
ITEM I : la non participation aux différents débats budgétaires par les représentants des Chefs d'entité.

ITEM II : le caractère non technique des besoins des entités de formation.

ITEM III : Expression tardive des besoins.

Source : Résultats de nos enquêtes relatives à la question : quelles sont selon vous la cause du problème de la très faible prise en compte dans le budget de l'Etat des besoins exprimés par les entités de formation dont la FASEG ?

On constate que 60% des personnes questions pensent que la cause du problème de la très faible prise en compte dans le budget de l'Etat des besoins exprimés par les entités de formation est la non participation aux différents débats budgétaires par le Recteur représentant les chefs d'entités. 40% pensent que cela est dû au caractère non technique de l'expression des besoins. Par contre, personne n'affecte comme cause à ce problème, l'expression tardive des besoins. Le graphique ci – dessous confirme les analyses précédentes.



2-Résultats relatifs à l'incapacité financière de la FASEG a assurer le financement de ses besoins incompressibles de formation

Ces résultats qui sont disposés dans le tableau ci après traduisent les réponses des enquêtés et les fréquences à la vérification de l'hypothèse n°2.

TABLEAU N°6 CAUSE DE L'INCAPACITE FINANCIERE DE LA FASEG A ASSURER LE FINANCEMENT DE SES BESOINS IMCOPRESSIBLES DE FORMATION

REPNSES	ITEM I	ITEM II	ITEM III	TOTAL
EFFECTIF	80	20	00	100
FREQUENCE	0,8	0,2	00	1

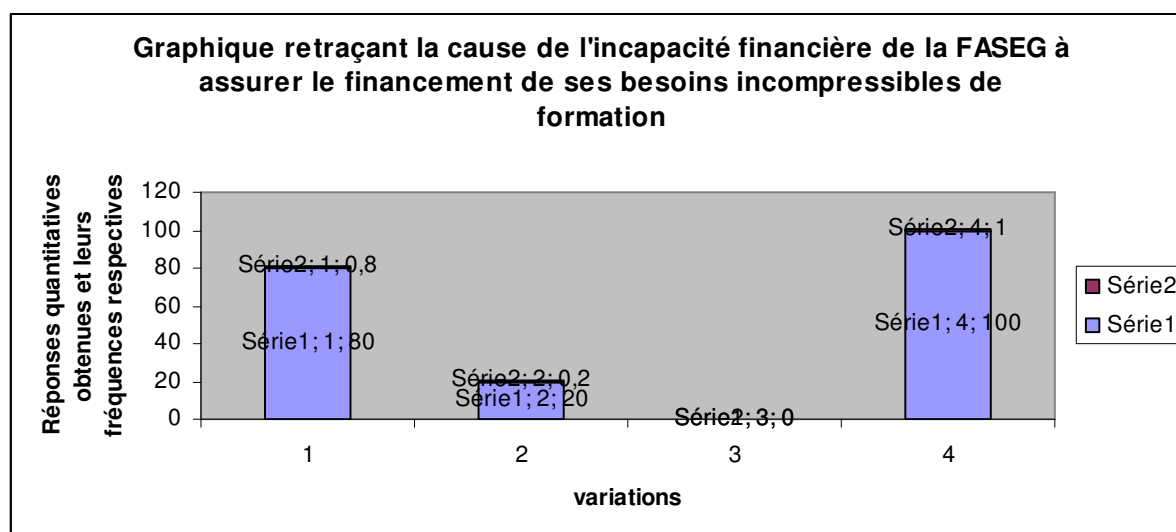
ITEM I : la faiblesse des subventions accordées par le Budget National

ITEM II: la discrimination dans les affectations budgétaires au niveau de l'UAC en défaveur des facultés classiques par rapport aux écoles

ITEM III : la non expression des besoins incompressibles de formation par la FASEG

Source : Résultats de nos enquêtes se rapportant à la question : quelle est selon vous la cause de l'incapacité financière à assurer le financement de ses besoins incompressibles de formation ?

Ici, 80% des enquêtées pensent que la cause dudit problème est la faiblesse des subventions accordées par le Budget National, 20% pensent que qu'il a une discrimination dans les affectations budgétaires au niveau de l'UAC en défaveur des facultés classiques, personne n'affecte à ce problème comme source la non expression des besoins incompressibles de formation par la FASEG. Le graphique ci-après évoque au mieux les différents choix opérés par les enquêtés.



3 – Résultats relatifs au problème d'inadéquation entre les subventions accordées et le nombre des étudiants

TABLEAU N°7 : Cause du problème de l'inadéquation entre les subventions accordées et le nombre d'étudiants.

Ces résultats qui sont disposés dans le tableau ci après traduisent les réponses des enquêtés et les fréquences à la vérification de l'hypothèse n°3.

REPONSES	ITEM I	ITEM II	ITEM III	TOTAL
EFFECTIF	90	00	10	100
FREQUENCE	0,9	0	0,1	1

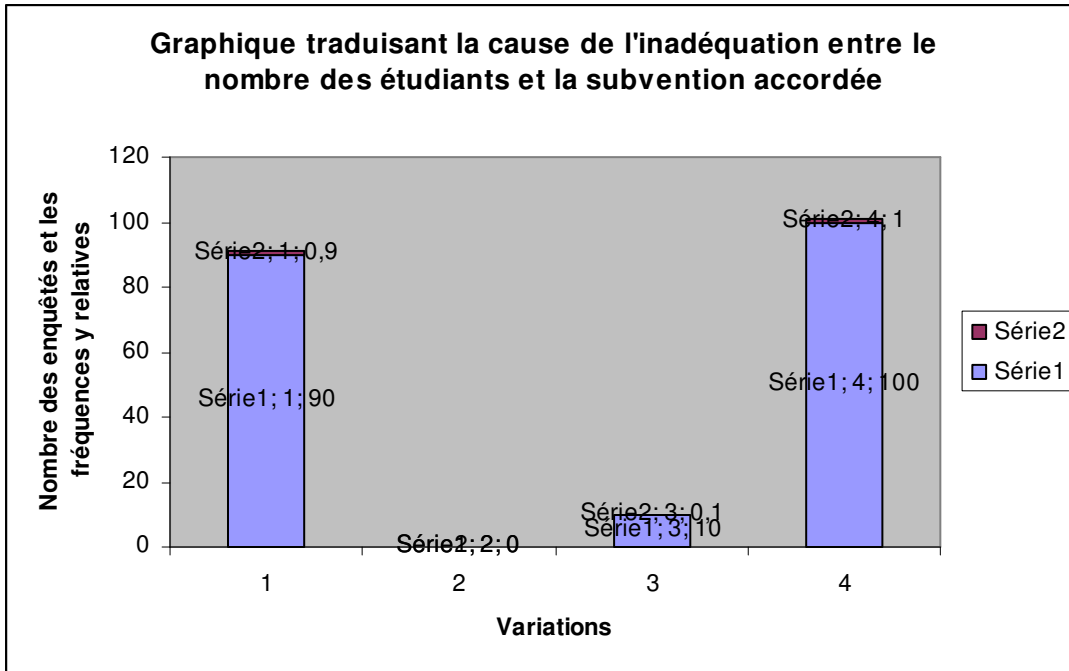
ITEM I : Le caractère statique des subventions de l'Etat en faveur de la FASEG

ITEM II : La mauvaise estimation des effectifs des étudiants à former par la FASEG

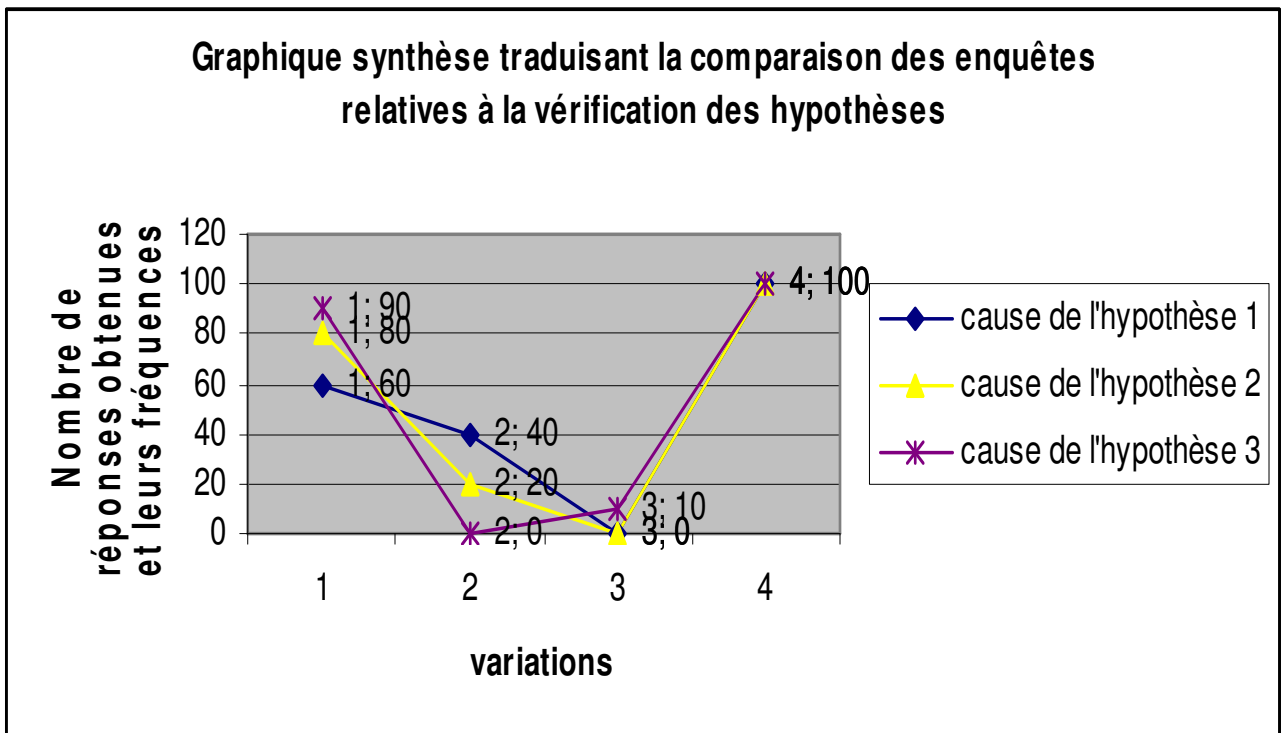
ITEM III : La non disponibilité des ressources additionnelles au niveau de l'Etat.

Source : Résultats de nos enquêtes relatives à la question : quelle est selon vous la cause de l'inadéquation entre les subventions accordées et le nombre d'étudiants ?

De ce tableau, il ressort que 90% des personnes interrogées estiment que la cause du problème d'inadéquation entre les subventions accordées et le nombre des étudiants est : le caractère statique des subvention de l'Etat en faveur de la FASEG, 10% pensent qu'il y a indisponibilité de ressources financières additionnelles au niveau de l'Etat. Cependant, personne n'affecte à ce problème la mauvaise estimation des effectifs des étudiants à former par la FASEG (Voir ci-dessous l'évolution graphique descriptive).



Les différentes réponses et fréquences liées aux trois hypothèses sont traduites par le graphique ci-dessous qui traduit la synthèse de la vérification des hypothèses.



B- PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE INTERNE

1- resultats relatifs a la très faible prise en compte dans le budget de l'Etat des besoins exprimés par les entités de formation

Les entretiens effectués avec les responsables au niveau de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion et du Rectorat nous ont permis de confirmer qu'il ne pose un problème de très faible prise en compte dans le budget des besoins exprimés par les entités de formation.

A la question « Pourquoi y –a-t-il une très faible prise en compte dans le budget de l'Etat des besoins exprimés par les entités de formation? » Nous avons eu comme réponse que la non participation aux différents débats budgétaires par le Recteur, représentant les chefs d'entité est à la base de ce problème.

2- résultats relatifs a l'incapacité financière de la FASEG a assurer le financement de ses besoins incompressibles de formation

A la question « quelle est la raison de l'incapacité financière de la FASEG à assurer le financement de ces besoins incompressibles de formation ? », nous avons appris que cette incapacité est due à la faiblesse du financement accordé à la FASEG.

3-Résultats relatifs au problème d'inadéquation entre les subventions accordées et le nombre des étudiants

Dans le but de connaître les raisons de l'inadéquation entre les subventions accordées et le nombre des étudiants, nous avons eu un entretien avec le service comptabilité de l'entité sur la question : « quelles sont les raisons de l'inadéquation entre les subventions accordées et le nombre des étudiants? » Nous avons appris que le montant de la subvention accordée à la

Faculté depuis au moins cinq ans années est resté le même, malgré l'évolution du nombre des étudiants.

Sur la base des enquêtes, nous analyserons d'abord les résultats liés à chaque problème spécifique de notre étude, ensuite nous vérifierons les hypothèses et enfin nous formulerons le diagnostic de chaque problème.

II - ANALYSE DES DONNEES D'ENQUETE

A - ANALYSE DES RESULTATS D'ENQUETES RELATIFS A LA TRES FAIBLE PRISE EN COMPTE DANS LE BUDGET DE L'ETAT DES BESOINS EXPRIMES PAR LES ENTITES DE FORMATION

L'analyse du tableau n°6 nous montre que 60% des personnes questionnées trouvent que la cause du problème ci-dessus cité est la non participation aux débats budgétaires par le Recteur représentant les chefs d'entité. Aussi, rappelons –nous que d'après notre seuil de décision, toutes les causes possibles ayant un poids inférieur à 50% seront éliminées et que seules celles ayant un poids supérieur à 50% seront retenus. D'après les résultats de nos enquêtes, seul l'item « la non participation aux débats budgétaires par le Recteur, représentant les chefs d'entité » a un poids supérieur à 50%. Ainsi, cet item constitue la seule cause du problème de la très faible prise en compte dans le budget de l'Etat des besoins exprimés par les entités de formation dont la FASEG. En outre, d'après l'enquête interne réalisée, il nous a été confié de savoir que la très faible prise en compte dans le budget de l'Etat des besoins exprimés par les entités est le résultat de la non participation aux différents débats budgétaires par le Recteur représentant les chefs d'entités.

B- ANALYSE DES RESULTATS D'ENQUETES RELATIFS A L'INCAPACITE FINANCIERE DE LA FASEG A ASSURER LE FINANCEMENT DE SES BESOINS INCOMPRESSIBLES DE FORMATION

Parmi les items retenus pour justifier le problème de l'incapacité financière de la FASEG à assurer le financement de ses besoins incompressibles de formation, seul l'item ''faiblesses du financement accordé par le Budget National '' a un poids de 80%. Or 80% est supérieur à 50%. On en déduit donc

que l'item "faiblesses du financement accordé par le Budget National " est à l'origine de l'incapacité financière de la FASEG à assurer le financement de ses besoins incompressibles.

C- ANALYSE DES RESULTATS D'ENQUETES RELATIFS AU PROBLEME D'INADEQUATION ENTRE LES SUBVENTIONS ACCORDEES ET LE NOMBRE DES ETUDIANTS

Des résultats de notre enquête externe, il ressort que l'item "l'état statique des subventions accordées à la FASEG" a un poids de 90% ; ce qui est largement supérieur à 50%. De plus, l'enquête interne réalisée montre que l'état statique des subventions accordées est à la base de l'inadéquation entre les subventions accordées et le nombre des étudiants à former par la FASEG.

SECTION II : DE LA VERIFICATION DES HYPOTHESES AUX CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS

PARAGRAPHE I : VERIFICATION DES HYPOTHESES ET FORMULATION DU DIAGNOSTIC

I - VERIFICATION DES HYPOTHESES

A- DEGRE DE VALIDATION DE L'HYPOTHESE N°1

L'analyse des données recueillies lors des enquêtes a révélé que la très faible prise en compte dans le Budget de l'Etat des besoins exprimés par les entités de formation est due à la non participation aux débats budgétaires nationaux par le Recteur, représentant les chefs d'entités. En effet, nous avons appris qu'étant donné que le budget de l'UAC est intégré dans celui du MESRS, il s'en suit que seul le Ministre est habilité à défendre le budget et par conséquent celui de ses directions également. Ces raisons viennent donc confirmer l'hypothèse selon laquelle la très faible prise en compte dans le Budget de l'Etat des besoins exprimés par les entités de formation est due à la non participation aux débats budgétaires nationaux par le Recteur, représentant les chefs d'entités. L'hypothèse spécifique n°1 est donc vérifiée.

B- DEGRE DE VALIDATION DE L'HYPOTHESE N°2

A ce niveau, nous nous sommes rendus compte que la faiblesse du financement accordé est à la base de l'incapacité financière de la FASEG à répondre au financement de ses besoins incompressibles de formation. On peut dès lors conclure que l'hypothèse n° 2 liant la faiblesse du financement accordé à la FASEG à l'incapacité financière de cette dernière à assurer ses besoins incompressibles de formation se trouve entièrement vérifiée.

C- DEGRE DE VALIDATION DE L'HYPOTHESE N°3

Il ressort de l'analyse des résultats des enquêtes que l'inadéquation entre les subventions accordées et le nombre des étudiants est due à l'état statique des subventions. En effet, nous avons eu à constater que la subvention de la FASEG est demeurée la même sur cinq ans contrairement au nombre des étudiants à former qui augmente chaque année. Ainsi, l'hypothèse spécifique n°3 ainsi formulée " l'état statique des subventions accordées à la FASEG est à l'origine de l'inadéquation entre les subventions et le nombre des étudiants à former" se trouve vérifiée.

II – FORMULATION DU DIAGNOSTIC

A – DIAGNOSTIC LIE AU PROBLEME SPECIFIQUE N°1

La très faible prise en compte dans le Budget de l'Etat des besoins exprimés par les entités de formation est due à la non participation aux débats budgétaires nationaux par les représentants des chefs d'entités.

B – DIAGNOSTIC LIE AU PROBLEME SPECIFIQUE N°2

L'incapacité financière de la FASEG à répondre au financement de ses besoins incompressibles de formation s'explique par la faiblesse du financement accordé à cette dernière par l'Etat.

C- DIAGNOSTIC LIE AU PROBLEME SPECIFIQUE N°3

L'inadéquation entre les subventions accordées et le nombre des étudiants à former par la FASEG résulte de l'état statique de ces subventions.

PARAGRAPHE II : APPROCHES DE SOLUTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE.

Dans la recherche des conditions de l'accroissement du niveau des subventions accordées au profit de la FASEG, nous nous sommes fixé des objectifs par rapport aux problèmes spécifiques et nous avons formulé des hypothèses qui ont été vérifiées par suite de l'analyse des résultats d'enquête menées à ce sujet. Il s'avère maintenant nécessaire de proposer des solutions ainsi que leurs conditions de mise en œuvre.

I - APPROCHES DE SOLUTIONS

A- APPROCHES DE SOLUTIONS AU PROBLEME SPECIFIQUE N°1

L'étude du problème spécifique N°1 a permis de dégager comme diagnostic : la très faible prise en compte dans le Budget de l'Etat des besoins exprimés par les entités de formation. Ce qui serait dû à la non participation aux débats budgétaires nationaux par les représentants des chefs d'entités. Il ressort de ce diagnostic que la résolution de ce problème doit passer par l'association des représentants des chefs d'entité aux différents débats budgétaires afin de leur permettre de bien défendre les différents besoins exprimés par ceux qu'ils représentent. En effet, le Ministre étant le seul habilité à défendre le budget de son département, il n'est pas évident que ce dernier connaisse objectivement ce dont ont besoin les différents établissements. Ainsi, il est nécessaire de revoir au niveau des pays de l'UEMOA en général et particulièrement au niveau de notre pays, les dispositions qui insèrent le budget de l'Université dans celui du Ministère de tutelle; car l'Université étant le creuset du savoir et du savoir faire, elle doit disposer du minimum nécessaire pour la formation adéquate des cadres

de demain. Les représentants des chefs d'entités devront aller aux débats budgétaires en exhibant une proposition de subvention contenant :

- une lettre d'accompagnement stipulant la demande,
- un résumé exécutif ;
- les besoins du programme ;
- les activités du programme ;
- une proposition de budget ;
- des procédures d'évaluation ;
- les impacts et effets.

B- APPROCHE DE SOLUTION AU PROBLEME SPECIFIQUE N°2

De l'analyse des résultats d'enquête sur le problème de l'incapacité financière de la FASEG à assurer le financement des ses besoins incompressibles de formation, nous avons pu dégager le diagnostic suivant : "l'incapacité financière de la FASEG à répondre au financement de ses besoins incompressibles de formation s'explique par la faiblesse du financement accordé à cette dernière".

Il ressort de ceci que pour trouver une solution à ce problème, il doit être procédé à une réévaluation de la subvention annuelle de la faculté.

C- APPROCHE DE SOLUTION AU PROBLEME SPECIFIQUE N°3

L'analyse des résultats d'enquête effectuées sur le problème spécifique n°3 nous a permis de dégager le diagnostic suivant : " l'état statique des subventions accordées à la FASEG est à la base de l'inadéquation entre les subventions et le nombre des étudiants à former." Il ressort de ce diagnostic que l'éradication du problème d'inadéquation entre les subventions et le nombre des étudiants à former doit passer par l'observation d'une évolution analogue entre le nombre des étudiants et le montant des subventions. Ainsi, l'augmentation de l'effectif des étudiants doit être automatiquement accompagnée de celle des subventions afin de permettre aux enseignants de bien accomplir leurs missions.

II – CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS ET TABLEAU DE SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE

A – CONDITION DE MISE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS LIÉES AU PROBLÈME SPÉCIFIQUE N°1

Pour permettre l'application des solutions liées au problème spécifique n°1, il est nécessaire que les autorités au niveau central fasse de l'Université et de ses entités de formation notamment la FASEG une priorité en lui donnant de la voie dans les débats budgétaires aux fins de la prise en compte réelle de ses besoins incompressibles de formation.

B – CONDITION DE MISE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS LIÉES AU PROBLÈME SPÉCIFIQUE N°2

Le diagnostic établi et l'approche de solution proposée font appel à la prise des dispositions précises pour d'une part augmenter régulièrement les subventions de fonctionnement de l'UAC et d'autre part de procéder à une affectation directe des ressources de la FASEG.

C – CONDITION DE MISE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS LIÉES AU PROBLÈME SPÉCIFIQUE N°3

Il y a lieu de prendre des actes réglementaires qui tiennent compte de l'évolution du nombre des étudiants dans le temps sur la base des statistiques disponibles au niveau de la scolarité centrale, chaque fois qu'il s'agira de réfléchir à la subvention de l'UAC en général et de la FASEG en particulier.

Tableau N°8 : Tableau de Synthèse de l'étude

Niveau d'analyse	Problèmes	Objectifs	Causes supposées	Hypothèses	Causes réelles	Diagnostic	Solutions
Général	Faiblesse du niveau des subventions accordées au profit de la FASEG	Suggérer les conditions d'amélioration des subventions au profit de la FASEG	-	-	-	-	-
Niveaux spécifiques	Très faible prise en compte dans le budget de l'Etat des besoins exprimés par les entités dont la FASEG	Contribuer à une meilleure prise en compte dans le budget de l'Etat des besoins exprimés par les entités dont la FASEG	La non participation aux différents débats budgétaires nationaux par les chefs d'entités eux-mêmes.	La non participation aux différents débats budgétaires nationaux par les chefs d'entités eux-mêmes est la cause de la très faible prise en compte dans le budget de l'Etat des besoins exprimés par les entités de formation dont la FASEG. (Hypothèse n°1)	La non participation aux différents débats budgétaires nationaux par les chefs d'entités eux-mêmes.	La très faible prise en compte dans le budget de l'Etat des besoins exprimés par les entités de formation dont la FASEG est due à la non participation aux débats budgétaires par les chefs d'entités	l'adhésion des chefs d'entité aux différents débats nationaux.
	Incapacité financière de la FASEG assurer le financement public de ses besoins incompressibles de formation	Suggérer les conditions d'amélioration de la capacité financière de la FASEG pour le financement de ses besoins incompressibles de formation	La faiblesse du financement accordé par le Budget National	La faiblesse du financement public accordé est à la base de l'incapacité financière de la FASEG à assurer le financement public de ses besoins incompressibles de formation. (Hypothèse n°2)	La faiblesse du financement accordé par le Budget National	L'incapacité financière de la FASEG à assurer le financement public de ses besoins incompressibles de formation s'explique par la faiblesse du financement accordé à cette dernière	Réévaluation des subventions accordées à la FASEG.
	Inadéquation entre les subventions et le nombre des étudiants	Proposer les principes d'adéquation entre les subventions accordées et le nombre des étudiants à former à la FASEG	Etat statique des subventions accordées à la FAST.	L'inadéquation entre les subventions et le nombre des étudiants est due à l'état statique des subventions reçues par la FASEG.	Etat statique des subventions accordées à la FASEG	L'inadéquation entre les subventions accordées et le nombre des étudiants à former par la FASEG résulte de l'état statique de ces subventions.	Assurer l'augmentation des subventions en tenant compte d'un seuil d'évolution de l'effectif des étudiants.

CONCLUSION

Les présentes recherches socio économiques nous ont permis de nous rendre compte des situations insoutenables dans lesquelles travaillent les étudiants et le personnel enseignant du supérieur.

L'étude a également permis de constater l'inadéquation qu'il y a entre les objectifs assignés à l'Université et les moyens mis à sa disposition.

L'évaluation de ces moyens financiers n'a pas tenu compte de toutes les composantes du budget de l'Université car les droits d'inscription, les droits de formation, les aides extérieures n'ont pas fait l'objet de notre étude compte tenu de nos moyens, du temps et des difficultés dans la collecte des informations relatives à ce vaste domaine.

L'Amélioration du niveau des subventions ne saurait être effective que si les conditions suivantes étaient remplies :

- sortir du budget du MESRS les subventions de l'Etat au profit de l'UAC en érigeant cette dernière en institution de l'Etat. Cela permettrait aux représentants des chefs d'entités de prendre part aux débats budgétaires, en l'occurrence à la conférence budgétaire présidée par le chef de l'Etat ;
- procéder à une augmentation régulière des subventions de l'Université en appliquant le taux d'évolution de l'effectif des étudiants au montant de la subvention accordée l'année précédente.

La mise en pratique de toutes les propositions faites permettra, nous l'espérons, la survie et la pérennisation de l'enseignement au niveau de la FASEG.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES ET DOCUMENTS UTILISES

- Rapport d'étude sur l'enseignement supérieur réalisé par la SOFEG en 2005.
- Tavaux de séminaire de formation en management stratégique des chefs d'établissement de l'UAC.
- Un collectif de formateurs africains sous la direction de GESTION NORSUD « La gestion des petites et moyennes organisations africaines ».
- Mémoire de fin de formation de Messieurs KINHOUANDE et KODONON sur « Le contrôle des ressources financières des établissements publics à caractère administratif : cas de l'UNB.
- Les Guides d'orientation et d'inscription à l'UAC de 2002 à 2006.
- Mémoire de fin de formation au cycle I de Mademoiselle Gwladys ADONON.

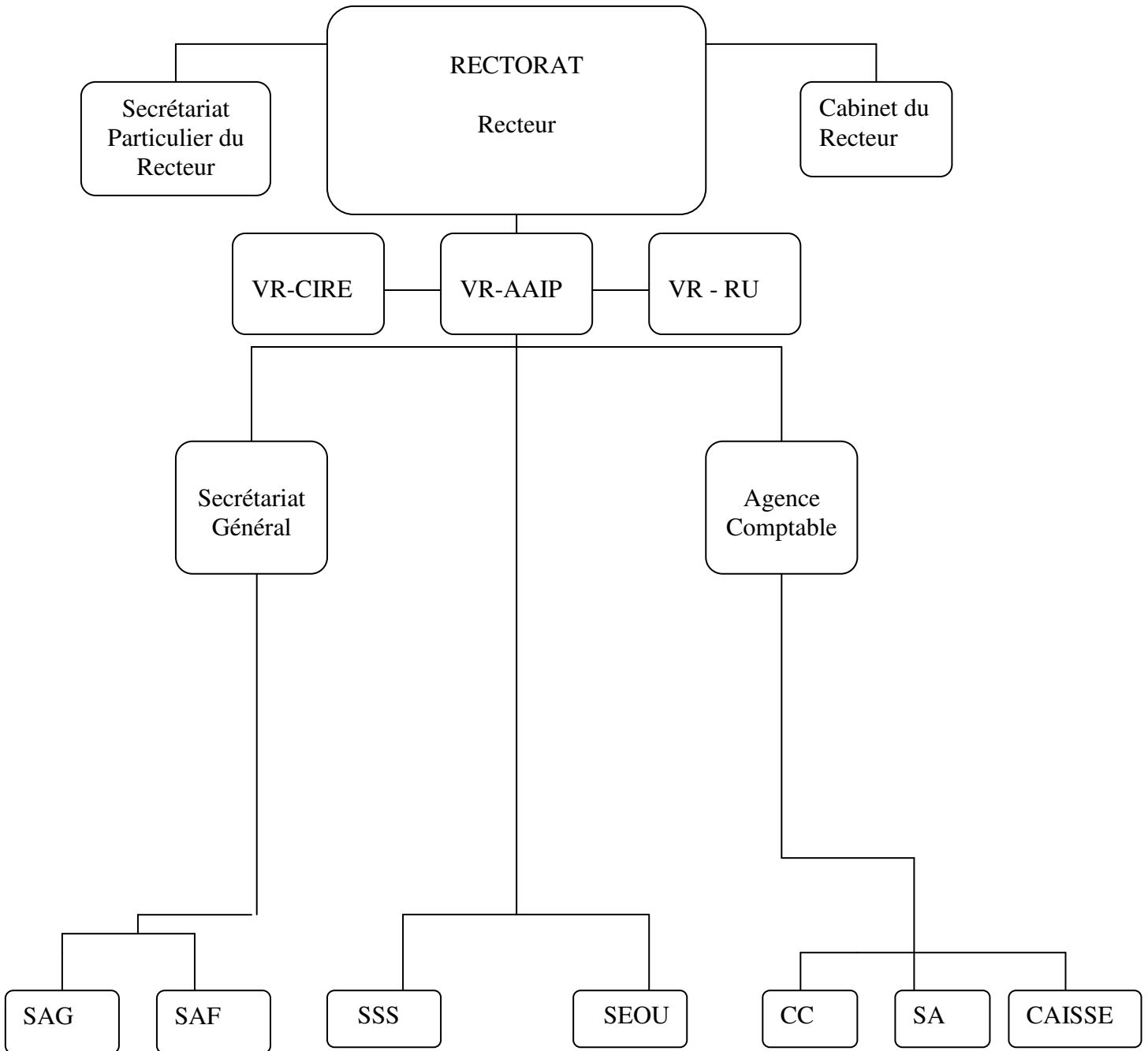
TEXTES

- Décret n° 70 – 217 /CP/ MEN du 21 août 1970 portant création et organisation de l'Université et des Enseignements Supérieurs du Dahomey.
- décret n° 73 – 338 du 24 octobre 1973 modifiant le décret n° 70 – 217/CP/MEN du 21 août 1970 portant création et organisation de l'Université et des Enseignements Supérieurs du Dahomey.
- Décret n° 2006 – 107 du 16 mars 2006 portant création et organisation de deux Universités nationales en République du Bénin.
- Décret n° 2001 – 365 du 18 septembre 2001 portant création et organisation de deux universités nationales en République du Bénin
- Arrêté n° 160 / MESRS / DGN / SG du 22 août 1981 portant réglementation de la gestion financière à l'UNB.

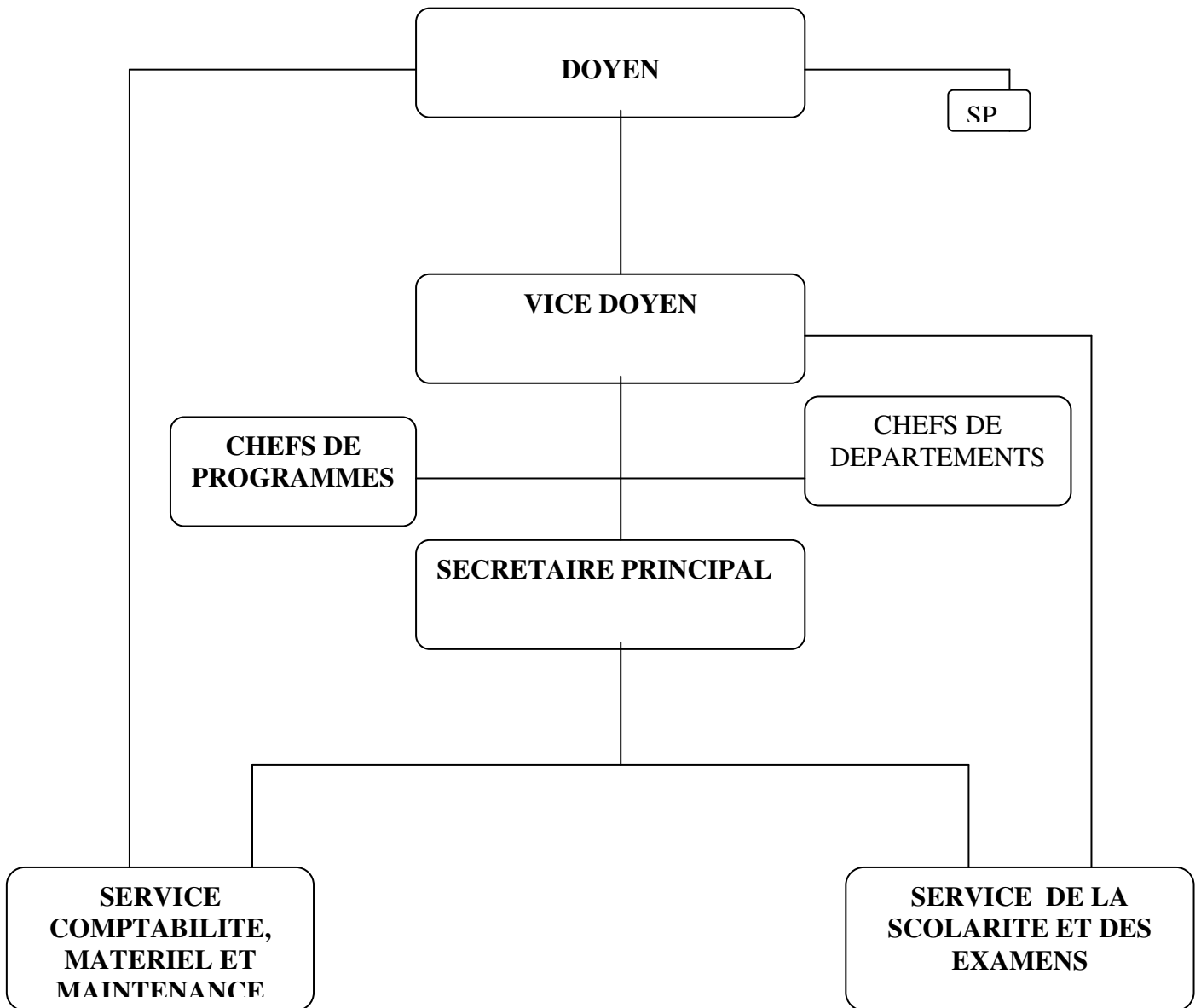
- Arrêté n° 2001 – 090/ MESRS/ DC/SG/SP du 19 octobre 2001 portant organisation, attributions et fonctionnement de l'Université d'Abomey – Calavi
- Arrêté décanal n° 556/CD/FASJEP du 6 octobre 1983 portant reconstruction des services administratifs.
- note de service décanal n° 469 – 93/UNB/FASJEP du 21 juillet 1993 portant description des taches des services administratifs de la faculté.
- note de service n° 156 – 2004 /UAC/FASEG/D/VD/SP du 08 mars 2004 portant description des tâches du Secrétariat Principal, des Services de la Faculté et du Secrétariat Particulier du Doyen
- note de service n° 512 – 05 / UAC / FASEG/D/VD/SP portant additif à la note de service n°156 – 2004 / UAC /FASEG/D/VD/SP du 08 avril 2005

ANNEXES

ORGANIGRAMME DU RECTORAT DE L'UNIVERSITE D'ABOMEY CALAVI



**ORGANIGRAMME DE LA FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE
GESTION (FASEG)**



QUESTIONNAIRE

Le questionnaire est utilisé pour l'interview du personnel administratif de l'UAC. Nous vous remercions de votre collaboration.

I- Identification du personnel

a- Nom.....

b- Prénom.....

c- Age.....

d- Sexe..... Masculin..... Féminin.....

II- Contenu du poste

a- poste occupé.....

b- quelle est votre formation.....

c- quel est votre parcours professionnel depuis votre entrée dans la fonction publique jusqu'à ce jour.....

d- en quoi consiste votre fonction actuelle ?.....

III- Question pour l'identification des causes se trouvant à la base des problèmes spécifiques identifiés

Selon vous, quelle est la raison :

a- de la très faible prise en compte dans le budget de l'Etat des besoins exprimés par les entités de formation dont la FASEG ?

l'expression tardive des besoins

le caractère non technique de l'expression des besoins des entités de formation

la non participation aux différents débats budgétaires par les représentants des chefs d'entités

b- De la cause de l'incapacité financière de la FASEG à assurer le financement de ses besoins incompressibles de formation ?

- la non expression des besoins incompressibles de formation par la FASEG
 - la discrimination dans les affectations budgétaires au niveau de l'UAC en défaveur des facultés classiques
 - la faiblesse des subventions accordées par le budget national
- c- A votre avis, quelle est la cause de l'inadéquation entre les subventions et le nombre des étudiants à former ?
- la mauvaise estimation des effectifs des étudiants à former par la FASEG
 - la non disponibilité des ressources additionnelles au niveau de l'Etat
 - le caractère statique des subventions de l'Etat au profit de la FASEG

TABLES DES MATIERES

	Pages
DEDICACES	i
REMERCIEMENTS	ii
SIGLES ET ABREVIATIONS	iii- iv
LISTE DES TABLEAUX	v
GLOSSAIRE DE L'ETUDE	vi
SOMMAIRE	vii
INTRODUCTION	1-3
Chapitre Préliminaire : Des observations de stage à l'université d'Abomey-Calavi a la vision globale de résolution de la contribution a l'accroissement des subventions allouées à l'enseignement supérieur	4 -33
Section I : CADRE PHYSIQUE DE L'ETUDE AUX OBSERVATIONS DU STAGE A L'UAC	5-28
Paragraphe 1 : Présentation générale de l'UAC et de la FASEG	5-13
I – Organisation de l'Université d'Abomey-Calavi	6-13
A – Structuration du Rectorat	6-7
B - Liste des établissements de formation	7-8
C – Les établissements de service	8
D – Les Organes de Gestion de l'UAC	8-11
E – De la composition des structures fonctionnelles et opérationnelles rectorales	11-13
II- Organisation de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion	13
Paragraphe 2 : Du compte rendu des mécanismes du fonctionnement du système à améliorer	14-28
A – Le service de la Scolarité et de la Statistique (SSS)	14
B – Le service de la comptabilité	14-16
II- Procédures d'élaboration, de vote et d'exécution du budget du l'UAC	16-22
A - Elaboration du budget de l'UAC	16-21
B- Vote du budget de l'UAC	21-22
C – exécution du budget de l'UAC	22
III- Restitution des mécanismes de fonctionnement de la FASEG	22
A - fonctionnement du service de la scolarité de la FASEG	24

B – fonctionnement de service de la comptabilité de la FASEG	24-28
SECTION II : De l'inventaire des éléments de l'état des lieux de base à la vision globale de résolution de la problématique choisie	29
Paragraphe 1 : Ciblage de la problématique et justification du sujet	29
I- Inventaire des atouts (forces et opportunités)	29
II- inventaire des problèmes (faiblesses et menaces)	29
III- Identification des Problématiques Possibles	29-30
IV- Choix de la problématique et justification du sujet	31-32
A – Choix de la problématique	31
B– Justification du sujet	31-32
paragraphe 2 : Spécification et vision globale de résolution de la problématique	32-33
I – Spécification de la Problématique	32
II – Approche globale de résolution de la problématique choisie	33
Chapitre Premier: Des objectifs de l'étude à la méthodologie adoptée pour la résolution de la problématique de l'amélioration du niveau des subventions publiques de la FASEG	34
SECTION I : Des objectifs de l'étude à la revue de littérature	35-45
Paragraphe1 : Fixation des objectifs et formulation des hypothèses de l'étude	35-41
I – Les objectifs	35
A – Objectif général	35
B – Objectifs spécifiques	35
II – Les causes et hypothèses liées à la problématique choisie	36-39
A – Cause et hypothèse liées au problème spécifique n°1	36-37
B - Cause et hypothèse liées au problème spécifique n°2	37-38
C - Cause et hypothèse liées au problème spécifique n°3	38-39
III – Synthèse des préoccupations et tableau de bord de l'étude	39-41
A – Synthèse des préoccupations	39-40
B – Tableau de bord de l'étude	40-41
Paragraphe 2 : Revue de littérature liée à la problématique choisie	42
I – Contributions antérieures sur le problème général	42 – 44
II – Contributions antérieures sur les problèmes spécifiques	44 -
A – Point des connaissances sur le problème spécifique n°1	44 – 45
B - Point des connaissances sur le problème spécifique n°2	45
C - Point des connaissances sur le problème spécifique n° 3	45
SECTION II : Choix de la méthodologie de l'étude	45-49
Paragraphe 1 : Approches théoriques retenues	46-47
I – Prise en compte dans le budget de l'Etat des besoins exprimés par les	46-47

entités de formation dont la FASEG	
A - Norme d'adhésion aux différents débats budgétaires des chefs d'entités	46
B – Seuil de décision	47
II – Amélioration de la capacité financière de la FASEG	47
A - Norme d'adhésion	47
B - Seuil de décision	47
III – Adéquation entre les subventions et le nombre des étudiants	47
A – Norme d'adhésion	47
B – Seuil de décision	47
Paragraphe 2 : Approches empiriques	48-49
I – Identification de la population mère	48
II – Nature de l'enquête : le sondage	48
III – Centre d'intérêt du questionnaire	48-49
IV – Techniques et outils statistiques de dépouillement et de présentation	49
Chapitre deuxième : Des enquêtes de vérification des hypothèses aux conditions de mise en œuvre des solutions pour un accroissement du niveau des subventions publiques	50
Section I : De la réalisation des enquêtes à l'analyse des données	51-60
Paragraphe 1 : De la réalisation des enquêtes aux difficultés rencontrées	51-52
I – Cadre des enquêtes	51
A – Enquête interne	51
B – Enquête externe	51
II – Préparation des enquêtes	52
A - Enquête interne	52
B – Enquête externe	52
III – Déroulement des enquêtes	52
A – Enquête interne	52
B – Enquête externe	52
IV – Difficultés rencontrées et limites	52
A/ Difficultés rencontrées	52
B/ Limites des données recueillies	52
Paragraphe 2 : Présentation et analyse des résultats d'enquêtes	52-60

I - Présentation des résultats de l'enquête	53
A – Présentation des résultats de l'enquête externe	53-57
B – Présentation des résultats de l'enquête interne	58-59
II – Analyse des données d'enquête	59
A – Analyse des résultats d'enquête liées à l'hypothèse spécifique n°1	59
B - Analyse des résultats d'enquête liées à l'hypothèse spécifique n°2	59-60
C - Analyse des résultats d'enquête liées à l'hypothèse spécifique n°3	60
Section II : De la vérification des hypothèses aux conditions de mise en œuvre des solutions	60-65
Paragraphe 1 : Vérification des hypothèses et synthèse du diagnostic	60-62
I- Vérification des hypothèses.	60 - 61
A - Degré de validation de l'hypothèse n°1	60
B - Degré de validation de l'hypothèse n°2	61
C - Degré de validation de l'hypothèse n°3	61
II - Formulation du diagnostic	61-62
A - Diagnostic lié au problème spécifique n°1	61
B - Diagnostic lié au problème spécifique n°2	61
C - Diagnostic lié au problème spécifique n°3	62
Paragraphe 2: Approche de solutions et conditions de leur mise en œuvre	62-65
I - Approche de solutions	62
A - Approche de solution n°1	62-63
B - Approche de solution n°2	63
C - Approche de solution n°3	63
II - conditions de mise en œuvre des solutions et tableau de synthèse de l'étude	64
A – Conditions de mise en œuvre n°1	64
B - Conditions de mise en œuvre N°2	64
C - Conditions de mise en œuvre N°3	64
Tableau de bord de l'étude	65
CONCLUSION	66-67
BIBLIOGRAPHIE	68-69
ANNEXES	70